RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT DEUXIÈME ANNÉE
N° 6247
LUNDI 15 JANVIER 2018

PARAISSANT
TOUS LES LUNDIS

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

SOMMAIRE

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux et d'exploitation de locaux à usage de librairie-boutique sur le site de l'Auditorium Maurice Ravel ..... **Page 68**

- Conclusion d'un bail pour la mise à disposition d'un emplacement de stationnement (n° 16) sis 13 rue Claudius Pionchon - 69003 Lyon ..... **Page 68**

- Avenant de prolongation à la convention d'occupation temporaire entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ..... **Page 69**

- Mise à disposition à titre onéreux de terrains sis 15bis, 17 et 19 rue Joliot Curie et 1 impasse Secret à Lyon 5ème - rue Surville à Lyon 7ème - 192 rue Paul Bert à Lyon 3ème ..... **Page 69 à 70**

- Autorisation sollicitée par l'hôtel Campanile Lyon Part Dieu de déposer une demande de déclaration préalable sur une partie du parc Jugan sis rue Maurice Flandin à Lyon 3ème ..... **Page 71**

- Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal consentie par la Ville de Lyon ..... **Page 71**

Arrêtés municipaux :

- Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale ... **Page 71**

- Police du stationnement - Arrêtés temporaires n° 2018 C 286 LDR/DB et n° 2018 C 291 LDR/DDI ..... **Page 72 à 73**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 73 à 114**

- Délégation Générale aux Ressources humaines :

• Arrêtés individuels ..... **Page 114**

- Centre Communal d'Action Sociale :

• Arrêtés individuels ..... **Page 114**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis ..... **Page 115**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Page 115 à 124**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux et d'exploitation de locaux à usage de librairie-boutique sur le site de l'Auditorium Maurice Ravel, sis 149 avenue Garibaldi à Lyon 3ème – El 03 048 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de Préservation et Développement du Patrimoine immobilier ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, donnant délégation provisoire à M. Loïc Graber, élu pendant la période du 31 juillet 2017 au 18 août 2017 inclus, en remplacement des élus absents :

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Auditorium Maurice Ravel » sis 149 avenue Garibaldi à Lyon 3ème, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 03 048, accueillant l'Orchestre National de Lyon ;

Considérant qu'un espace boutique à usage de librairie a été installé dans le hall de l'Auditorium ;

Considérant qu'à l'issue d'une consultation, le choix du jury s'est porté sur la candidature de la Sarl « le Bal des Ardents » ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion de Domaine Public et de la valorisation de son Patrimoine, de permettre l'exploitation de cet espace boutique ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux et d'exploitation des espaces à usage de librairie boutique, d'une surface de 12 m² et de 4m² de stockage, sis dans le hall de l'Auditorium Maurice Ravel – 149 avenue Garibaldi à Lyon 3ème, consentie par la Ville de Lyon, au profit de la Sarl « le Bal des Ardents », pour une durée de 6 années renouvelable expressément pour une nouvelle durée de 5 années, moyennant le versement d'une redevance annuelle fixe de 200 euros (deux cents euros) et une redevance variable égale à 2% du chiffre d'affaires hors taxe.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 4 août 2017

Pour le Maire de Lyon,
En l'absence de l'Adjointe Déléguée
Nicole GAY,
L'Adjoint remplaçant
Loïc GRABER

Conclusion d'un bail pour la mise à disposition d'un emplacement de stationnement (n° 16) sis 13 rue Claudius Pionchon - 69003 Lyon au profit de M. Pierre Pech - El 03 417 (Direction Centrale de L'immobilier - Service Gestion Domaniale)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 5, L. 2122-23 et L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que par acte en date du 7 juillet 2014, la Communauté Urbaine de Lyon a racheté à Mme Madeleine Helly 2 tènements immobiliers, parcelles cadastrées Co 194 et Dy 35, situés 13 rue du 24 février 1848 - 69100 Villeurbanne et 13 rue Claudius Pionchon - 69003 Lyon sur lesquels sont érigés 22 boxes à usage de garages, répertoriés sous les numéros d'ensembles immobiliers 99 072 et 03 417 ;

Considérant qu'à partir de cette date, la Communauté Urbaine de Lyon a été subrogée dans les droits et obligations de Mme Madeleine Helly ;

Considérant que cette acquisition a été réalisée au nom et pour le compte de la commune de Lyon dans le cadre d'un projet d'aménagement. de fait, par arrêté en date du 11 juillet 2016, le Président de la Communauté Urbaine de Lyon, M. Gérard Collomb, a revendu les biens acquis à la Ville de Lyon avec une entrée en jouissance en date du 21 août 2014 ; date à partir de laquelle la Ville de Lyon est devenue le nouveau propriétaire des biens ;

Considérant que la Ville de Lyon a agréé le maintien de la mise à disposition de l'emplacement de stationnement n° 16 au profit de M. Pierre Pech jusqu'au 30 septembre 2017 ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion et de la valorisation de son patrimoine immobilier, de conclure un nouveau bail à compter du 1er avril 2017 jusqu'au 30 septembre 2017 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un nouveau bail pour l'occupation d'un emplacement de stationnement (n° 16) - situé 13 rue Claudius Pionchon - 69003 Lyon, au profit de M. Pierre Pech - et ce, à compter du 1er avril 2017 jusqu'au 30 septembre 2017 moyennant

un loyer s'élevant à 564 € TTC (cinq cent soixante-quatre euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 21 septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Avenant de prolongation à la convention d'occupation temporaire du 6 février 2017 entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la mise à disposition du terrain sis 75/79 quai Perrache - 69002 Lyon, pour les besoins du Luna Park et Cirques. EI : 02 211 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Métropole de Lyon est propriétaire du terrain nu sis 75/79 quai Perrache à Lyon 2ème, cadastré BE 14, d'une surface de 11 232 m², enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 02 211;

Considérant que la Métropole de Lyon met à disposition de la Ville de Lyon ledit terrain destiné à « l'installation des Luna Park d'été et d'hiver et autres manifestations festives, telles que les cirques, mais non foraines » par bail de droit commun du 1er décembre 2008, renouvelé par avenant 1, 2, 3 et 4, par convention du 13 janvier 2016 et par convention du 6 février 2017 ;

Considérant la demande de la Ville de Lyon de prolonger l'occupation pour une année supplémentaire ;

Considérant que la Métropole de Lyon a accepté de prolonger l'autorisation d'occupation jusqu'au 30 novembre 2018 ;

Décide :

Article premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du 6 février 2017 pour permettre la prolongation de l'occupation du terrain de la Métropole de Lyon par la Ville de Lyon, situé 75/79 quai Perrache - 69002 Lyon, à compter du 1er décembre 2017 et jusqu'au 30 novembre 2018, moyennant une redevance annuelle de 5 100 € (cinq mille cent euros).

Art. 2. M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 6 décembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain sis 15bis, 17 et 19 rue Joliot Curie et 1 impasse Secret à Lyon 5ème au profit de la Société « Ogic Rhône-Alpes » en vue de réaliser un diagnostic archéologique, EI 05 008 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain à Lyon 5ème situé 15bis, 17 et 19 rue Joliot Curie et 1 impasse Secret, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 05 008, parcelle cadastrée BM 142, appartenant à son domaine privé ;

Considérant la demande d'occupation temporaire au profit de la société « Ogic Rhône-Alpes », pour une durée allant du 12 au 18 décembre 2017, en vue de réaliser un diagnostic archéologique, dans le cadre de la future acquisition du terrain, pour une emprise totale d'environ 1383m² ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 250€ (deux cent cinquante euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition ;

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition d'un terrain à Lyon 5ème situé 15bis, 17 et19 rue Joliot Curie et 1 impasse Secret, au profit de la société anonyme à directoire et conseil de surveillance « Ogic Rhône-Alpes », à compter du 12 décembre 2017 jusqu'au 18 décembre 2017 inclus, moyennant un loyer total de 250 €uros.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 11 décembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain sis rue Surville à Lyon 7ème au profit de la Métropole de Lyon en vue de réaliser du stockage de matériel de chantier, El 07 282 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain à Lyon 7ème situé rue Surville, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 07 282, parcelle cadastrée CH 256, appartenant à son domaine privé et sans affectation.

Considérant que ce terrain, a fait l'objet d'une demande d'occupation temporaire, par la Métropole de Lyon, pour une durée allant du 10 octobre 2017 au 10 novembre 2017 en vue de réaliser du stockage de matériel de chantier sur ledit tènement pour une emprise totale d'environ 150m².

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 750€ (sept cent cinquante euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire, au profit de la Métropole de Lyon, à compter du 10 octobre 2017 jusqu'au 10 novembre 2017 inclus, moyennant un loyer total de 750 €uros.

Art. 2. - Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 19 décembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain sis 192 rue Paul Bert à Lyon 3ème au profit de « SNCF Réseau » en vue de réaliser une base de vie pour leur chantier ainsi qu'une aire de stockage et une zone de construction d'ouvrage, El 03 070. (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain à Lyon 3ème situé 192 rue Paul Bert à Lyon 3ème, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 03 070, parcelle cadastrée DR 5, appartenant à son domaine privé.

Considérant la demande d'occupation temporaire au profit de « SNCF Réseau », pour une durée allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, en vue de réaliser une base de vie de chantier ainsi qu'une aire de stockage et une zone de construction d'ouvrage pour une emprise totale d'environ 500m²;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 120 000€ (cent vingt mille euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition.

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition d'un terrain à Lyon 3ème situé 192 rue Paul Bert, au profit de « SNCF Réseau », à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, moyennant un loyer total de 120 000 €uros.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Autorisation sollicitée par l'hôtel Campanile Lyon Part Dieu de déposer une demande de déclaration préalable sur une partie du parc Jugan sis rue Maurice Flandin à Lyon 3ème dans le cadre de l'aménagement d'une terrasse saisonnière – EI 03 164 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT délégation au Maire de « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux ».

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du parc Jeanne Jugan situé rue Maurice Flandin à Lyon 3ème, de sections cadastrales EK63, EK 6 et EK 66, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 03 164 et appartenant à son domaine public ;

Considérant que l'hôtel Campanile Lyon Part Dieu attenant au parc Jugan a besoin, afin de compléter le développement de son activité de restauration, d'aménager une terrasse saisonnière extérieure dans le dit parc ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces travaux, il convient pour l'hôtel Campanile Lyon Part Dieu d'obtenir l'autorisation par la Ville de Lyon de déposer une demande de déclaration préalable ;

Considérant que ces travaux consistent en la modification de l'aspect extérieur de la façade sud de l'hôtel Campanile et prévoient la création d'un accès entre l'hôtel et le parc par la transformation d'une fenêtre en une porte fenêtre et par l'installation d'un escalier en façade ;

Considérant qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon afin d'autoriser l'hôtel campanile Lyon Part Dieu à aménager un accès pour l'installation d'une terrasse extérieure sur une partie du parc Jugan ;

Décide :

Article Premier. - Que l'hôtel Campanile Lyon Part Dieu est autorisé à déposer une demande de déclaration préalable sur une partie du parc Jugan sis rue Maurice Flandin à Lyon 3ème afin d'aménager une terrasse extérieure pour l'exploitation de son activité de restauration.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 19 décembre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Habitat et Humanisme Rhône, pour le local sis 78 rue Tronchet à Lyon 6ème – 06 175 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est locataire d'un local sis 78 rue Tronchet à Lyon 6ème, relevant de son domaine privé et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 06 175 ;

Considérant que ledit local n'est plus occupé depuis la fin du mois de septembre 2017 et que la Ville de Lyon, conformément à son bail, a donné sa dédite au propriétaire pour le 31 décembre 2017 ;

Considérant la demande du propriétaire relative à la mise à disposition du local par la Ville de Lyon à l'association Habitat et Humanisme Rhône, repreneur officiel des locaux à compter du 1er janvier 2018, pour les mois de novembre et décembre 2017, afin de permettre à ses membres d'effectuer les travaux nécessaires à leur installation dans les premiers jours de janvier 2018 ;

Considérant que la Ville de Lyon a reçu du propriétaire l'autorisation pour son occupant de réaliser les travaux nécessaires ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition du local sis 78 rue Tronchet à Lyon 6ème, au profit de l'association Habitat et Humanisme Rhône, pour la période du 6 novembre 2017 au 31 décembre 2017, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 1 770,62 € (mille sept cent soixante-dix euros et soixante-deux cents) ainsi que le montant des charges locatives égale à 278,66 € (deux cent soixante-dix-huit euros et soixante-six cents) de plus, l'association prend à sa charge le coût des fluides.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 21 décembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Loubechine Nadège (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'Arrondissement

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2511-27 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le maire de la commune peut donner sous sa surveillance et sa res-

ponsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services de la mairie et aux responsables de services communaux »,

Vu l'article L2511-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 515-8 du Code civil relatif au concubinage ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 1983 du Code civil ;

Vu le décret n°52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu l'article 104 du Code civil ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Nadège Loubechine, Attachée Territoriale stagiaire à la Mairie du 7ème arrondissement, est déléguée :

- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- pour parapher les registres,
- pour délivrer et signer des certificats de vie,
- pour délivrer des certificats de bonne vie et de mœurs,
- pour délivrer et signer les déclarations de changement de résidence,
- pour l'établissement des certificats d'inscription et de non inscription sur les listes électorales.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 21 décembre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 286 LDR/DB - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Direction du Cadre de Vie de la Ville de Lyon et de l'Association 8ème dimension sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3642-2, les articles L.2213-2-2°), L.2213-2-3°), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°), L.2213-3-2°), L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, Vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Direction du Cadre de Vie de la Ville de Lyon et de l'Association 8ème Dimension.

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre l'ouverture et la fermeture de parcs publics, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de la Direction du Cadre de Vie de la Ville de Lyon et de l'Association 8ème Dimension assurant cette mission du service public sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 11 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, les véhicules d'intervention de la Direction du Cadre de Vie de la Ville de Lyon et de l'Association 8ème Dimension sont autorisés à s'arrêter et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour une durée maximale de 10 minutes pour effectuer l'ouverture et la fermeture de parcs publics.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstant le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale.

Art. 2. – La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 291 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Direction du Cadre de Vie de la Ville de Lyon / H.T.P : sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3642-2 ; les articles L.2213-2-2°), L.2213-2-3°), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°), L.2213-3-2°), L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Direction du Cadre de Vie de la Ville de Lyon / H.T.P.;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre l'enlèvement de tags dans le cadre du contrat façades nettes, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de la Direction du Cadre de Vie de la Ville de Lyon et de H.T.P. et des entreprises adjudicataires assurant cette mission du service public sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 11 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, les véhicules d'intervention de la direction du Cadre de Vie de la Ville de Lyon et de H.T.P. sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des travaux de détagage.

Le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2015 C 13688, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstant le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale.

Art. 2. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 24 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 3. – Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 5. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 6. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 7. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra mettre en place des panneaux du type B15 et C18 pour matérialiser une circulation alternée avec priorité à la voie non entravée.

Art. 8. - Seule les interventions d'urgence seront autorisées sur les voies piétonnes à forte affluence en dehors des heures de livraisons autorisées.

Art. 9. – La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Avenue Georges Pompidou**	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de la Villette	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
2	Monsieur Paul Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Notre Dame**	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n°16	A partir du vendredi 5 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
3	Hôpital des Charmettes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à l'hopital des ambulances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Charmettes**	côté pair (Ouest), entre la rue de la Viabert et la commune de Villeurbanne	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
4	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Pavillon**	sur 8 m entre le n°2 et la rue d'Austerlitz	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Bely**	partie comprise entre la rue Edouard Millaud et l'emprise de chantier	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Philibert Roussy et la rue Edouard Millaud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Philibert Roussy et le n°9	
6	La Métropole de Lyon et de Navly pour le compte de Navya Technologie et Keolis groupe et vu l'avis favorable du Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une expérimentation de desserte du secteur des Docks à la Confluence par une navette autonome	la circulation des navettes autonomes Navya Arma transportant des passagers sera autorisée	**Quai François Barthélémy Arlès Dufour**		A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
				Quai Rambaud	sur l'ancienne voie de chemin de fer	
			la mise en place d'un conteneur pour permettre le remisage des navettes «Navya Arma» sera autorisée		sur le parvis situé au Sud du bâtiment « la Sucrière»	
			le remisage des navettes Navya Arma sera autorisé les soirs et week-ends			
			les arrêts desservis sont les suivants	**Magellan**		
				Passerelle		
				Salins		
				Cours Charlemagne		
				Sucrière		
7	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue d'Inkermann**	entre le n° 73 et le n°79	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 73 et n°79	
8	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Henri Gorjus**	partie comprise entre la rue Jacquard et la rue Denfer Rochereau	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mercredi 10 janvier 2018, de 13h à 17h
9	Hôtel le Lys Bleu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une enseigne avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue de la Charité**	sur 20 m au droit du n ° 60 bis	Le samedi 6 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Molière**	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n ° 54 -56	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au dimanche 21 janvier 2018
11	Entreprise Compagnon Alpinisme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Bellecombe**	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 69	Le vendredi 5 janvier 2018, de 8h à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12	Entreprises Carrion Tp, Asten, Eiffage Tp, Signature et Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Professeur Weill**	entre la rue de Sèze et le cours Vitton	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Cours Vitton**	voie Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Weill	
				Rue de Sèze	sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Weill	
			la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Professeur Weill**	partie comprise entre la rue de Sèze et le cours Vitton	
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et les ramener à leur emplacement initial		entre la rue de Sèze et le cours Vitton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés entre la rue de Sèze et le cours Vitton	
				Cours Vitton	côté pair (Sud), sur 25 m de part et d'autre de la rue Professeur Weill	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Sèze**	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Weill	
13	Entreprises Legros Tp, Freyssinet, Coiro, Asphalteurs Réunis, Guillet Clavel, Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Eugène Pons**	sens Est / Ouest (montant) entre la place Adrien Godien et la rue des Actionnaires	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018, de 9h à 16h
14	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisation HTA pour Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par des feux tricolores	**Rue Deleuvre**	au carrefour avec la rue Clos Savaron	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Clos Savaron**	entre la rue Henri Gorjus et le n° 17	
			la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Henri Gorjus**	sens Sud / Nord entre la rue Clos Savaron et la rue Henri Chevalier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Clos Savaron**	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Henri Gorjus et le n° 17	
				Rue Deleuvre	des deux côtés de la chaussée sur 25 m de part et d'autre de la rue Clos Savaron	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Henri Gorjus**	côté Est, entre la rue Henri Chevalier et la rue Clos Savaron	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
15	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Quai de la Pêcherie**	entre la rue de la Platière et la rue Longue	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
16	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une zone de stationnement tampon pour le chantier Grand Hôtel Dieu	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Jules Courmont**	côté Est, sur 70 m au Nord du Pont de la Guillotière après la base de vie Eiffage (les arrêts et bus TCL et transport de l'Ain devront être maintenus)	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
17	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Marseille**	sur les 2 places situées de part et d'autre du n° 102	Le mercredi 17 janvier 2018, de 8h à 19h
18	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Saint-Romain**	entre le n° 19 et la rue Antoine Lumière	A partir du vendredi 5 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
				Rue Marius Berliet	de 09H à 16H sur 30 m de part et d'autre de la rue Villon	
				Rue Villon	entre la rue Saint-Mathieu et la rue Maurice Berliet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Rue Saint-Romain**	entre le n° 19 et la rue Antoine Lumière	
				Rue Villon	entre la rue Saint-Mathieu et la rue Maurice Berliet	
18	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Rue Marius Berliet**	de 09H à 16H sur 30 m de part et d'autre de la rue Villon	A partir du vendredi 5 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Saint-Romain**	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 19 et la rue Antoine Lumière	
				Rue Villon	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Mathieu et la rue Maurice Berliet	
					entre la rue Saint-Mathieu et la rue Maurice Berliet	
			un cheminement piétons balisé et sécurisé sera maintenu le long des emprises chantiers	**Rue Saint-Romain**	entre le n° 19 et la rue Antoine Lumière	
				Rue Marius Berliet	sur 30 m de part et d'autre de la rue Villon	
19	Entreprise Enfrasys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise Enfrasys	**Rue Joannès Carret**	trottoir Est au droit de l'emprise de chantier	Le vendredi 5 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 60 m au Nord de la rue de la Navigation	
20	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la cérémonie des vœux aux corps constitués	la circulation des véhicules sera interdite	**Place de la Comédie**		Le lundi 8 janvier 2018, de 18h à 23h30
21	Entreprise Parutto Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de l'Antiquaille**	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au jeudi 3 janvier 2019
22	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Vauban**	au carrefour avec la rue Vendôme	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 21h à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
23	Entreprise William Horn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Montgolfier**	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
24	Entreprise Fonderie de Coubertin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de la fontaine des Terreaux	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	**Place des Terreaux**		A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018 Le jeudi 18 janvier 2018
25	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de galeries souterraines	la circulation des piétons sera interdite	**Avenue Première Division Française Libre**	sur le trottoir pair, entre l'accès au n° 6b, et la montée des Génovéfains, sauf pour accéder à l'arrêt de bus du SYTRAL «1ère DFL». Les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit d'accès au réseau des Balmes, les véhicules circulant sur la voie réservée aux bus auront obligation de quitter cette dernière	
26	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Père Chevrier**	entre la rue Elie Rochette et la rue d'Athènes	Les lundi 8 janvier 2018 et mardi 9 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mardi 9 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chausée entre la rue Rochette et la rue d'Athènes	Les lundi 8 janvier 2018 et mardi 9 janvier 2018
			les véhicules circulants dans le sens Est /Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité « Stop»		au débouché sur la rue Elie Rochette	Les lundi 8 janvier 2018 et mardi 9 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
27	Entreprise Locanacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	**Rue Claude Boyer**	trottoir Est, entre la rue Clair Tisseur et la rue du Béguin	Le lundi 8 janvier 2018, de 7h30 à 17h
27	Entreprise Locanacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Claude Boyer**	entre la rue Clair Tisseur et la rue du Béguin	Le lundi 8 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Clair Tisseur et la rue du Béguin	Le lundi 8 janvier 2018
28	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Saint-Vincent**	sur 15 m au droit du n° 40	Le vendredi 5 janvier 2018, de 7h à 19h
29	Entreprise Ecam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds	l'accès d'un véhicule de plus de 3T5 sera autorisé	**Montée Saint-Barthélémy**	entre la place Saint-Paul et le n° 40	A partir du jeudi 4 janvier 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m en face de l'accès au n° 40	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
30	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de l'Angile**	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du samedi 6 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018
31	Monsieur Yannick Barraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Chemin de Choulans**	sur 10 m au droit du n° 187	A partir du samedi 6 janvier 2018 jusqu'au jeudi 11 janvier 2018
32	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Lanterne**	sur 4 m au droit du n° 8	A partir du samedi 6 janvier 2018 jusqu'au samedi 13 janvier 2018
33	Entreprise Folghera & Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Saint-Vincent**	sur 12 m au droit des n° 9 / 10	A partir du samedi 6 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018
34	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Gaspard André**	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	A partir du vendredi 5 janvier 2018 jusqu'au lundi 8 janvier 2018
35	Entreprise Bâticoop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Impasse des Chartreux**	côté impair (Est), entre le n° 7 et le n° 13 des deux côtés de la chaussée Sud, entre le n° 27 et l'impasse des Chartreux	A partir du samedi 6 janvier 2018, 7h30, jusqu'au dimanche 4 février 2018, 17h30
36	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Victor Fort**	au droit de l'immeuble situé au n°4 sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°4	Le lundi 8 janvier 2018, de 8h à 17h
37	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Imbert Colomès**	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du jeudi 4 janvier 2018 jusqu'au dimanche 14 janvier 2018
38	Entreprise Voute	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Montée du Chemin Neuf**	sur 12 m, au droit du n° 49	A partir du jeudi 4 janvier 2018 jusqu'au dimanche 4 février 2018
39	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Saint-Vincent**	sur 6 m sur la zone de desserte située au droit du n° 59	A partir du samedi 6 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
40	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Vauban**	entre le n° 1 et 3	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
41	Entreprise BCCA2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Capucins**	sur 9 m au droit des n°4/6	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
42	Entreprise 2 B Clim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	**Rue des Pierres Plantées**	sur 7 m sur la zone de desserte située en face du n°1 bis	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
43	Entreprise Apm Durand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Sèze**	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n°112	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018
44	Entreprise Altizinc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	**Rue René Leynaud**	sur le trottoir situé au droit du n°30	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur zone de desserte et le trottoir situés au droit du n°30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur zone de desserte située au droit du n°30	
45	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Cours Lafayette**	chaussée Sud, sens Ouest Est, entre la trémies ferroviaire et la rue de la Villette	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Moncey**	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Sud du Cours Lafayette	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
46	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau potable	Alternat par panneaux B15/C18	**Rue des Noyers**	sur 30 m au droit de la propriété située au n°20	Les lundi 8 janvier 2018 et mardi 9 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée au droit de la propriété située au n°20	
47	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Avenue du Point du Jour**	sur 10 m au droit des points lumineux d'éclairage public	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
				Rue de Trion		
				Rue des Macchabées		
48	Entreprise Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de Verrier	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue d'Anvers**	entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»		au débouché sur la rue Jaboulay	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018, de 7h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
49	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Kimmerling**	côté Nord, sur 20 m à l'Est de la sortie du bâtiment France Télécom	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
50	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Place Pierre Renaudel**	sur 15 m, au droit du n° 3 (emplacements réservés à RENT A CAR)	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au samedi 31 mars 2018
				Rue de la Rize	sur 10 m, au droit des n° 29 à 31 (emplacements réservés à Rent A Car)	
51	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable à contre sens	**Rue Raoul Servant**	sens Sud/Nord, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Professeur Grignard et l'avenue Berthelot	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 38	
			un pont lourd sera positionné sur la chaussée afin de rétablir la circulation des véhicules hors intervention de l'entreprise		au droit du n° 38	
52	Entreprise 2 B Clim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	**Rue des Pierres Plantées**	sur la zone de desserte située en face du n°1 bis	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
53	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Montée du Gourguillon**	au droit du n°15	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
53	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'assainissement	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	**Montée du Gourguillon**	pour accéder au n°15	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée au droit du n°15	
54	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Montaigne**	côté pair, sur 20 m au droit du n° 6	Le mardi 9 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
55	Entreprise Ferréol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Vauzelles**	sur 4 m au droit du n°6	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
56	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Ferdinand Buisson**	sur 10 m, au droit du n° 130	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018
57	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Pierre Sémard**	entre la rue de Gerland et le passage Faugier	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018, de 8h à 17h
				Passage Faugier	entre la rue Pierre Sémard et la rue Anna Marty	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Rue Pierre Sémard**	entre la rue de Gerland et le passage Faugier	
				Passage Faugier	entre la rue Pierre Sémard et la rue Anna Marty	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Pierre Sémard**	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Gerland et le passage Faugier	
				Passage Faugier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Sémard et la rue Anna Marty	
58	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Mulet**	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	Le lundi 8 janvier 2018, de 1h à 10h
59	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la manœuvre de camion	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Denuzière**	des deux côtés, sur 30 m au Nord du cours Bayard	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mardi 9 janvier 2018
60	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Delandine**	sur 5 m, au droit du n°3	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au dimanche 21 janvier 2018
61	Entreprise Cmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Cours Lafayette**	sur 15 m, au droit du n° 184	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
62	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Auguste Comte**	sur 5 m, au droit du n° 55	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au lundi 22 janvier 2018
63	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Crimée**	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située au droit des n° 9 à 11	Le mardi 9 janvier 2018, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
64	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Vendôme**	trottoir impair (Est) entre le n° 97 et le cours Franklin Roosevelt	Le mardi 9 janvier 2018, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Tronchet	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Tronchet et le cours Franklin Roosevelt	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 97 et le cours Franklin Roosevelt	Le mardi 9 janvier 2018
65	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Tronchet**	sur 10 m en face de l'immeuble situé sur le n°116	Le mardi 9 janvier 2018, de 8h à 17h
66	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	**Cours Général Giraud**	au droit du n° 27	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		entre la rue Philippe Gonnard et la montée de la Butte	Les mardi 9 janvier 2018 et mardi 16 janvier 2018, de 8h30 à 16h
67	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Saint-Vincent**	sur 15 m au droit du n° 40	Le lundi 8 janvier 2018
68	Entreprise Levm Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Jacquard**	sur 20 m, au droit du n° 33	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
69	Entreprise David Parrain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Chevreul**	côté impair, sur 5 m au droit du n° 59	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018
70	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue du Plateau**	côté pair, au droit du n° 240	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mercredi 10 janvier 2018
71	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration d'engins de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Denuzière**	côté impair, entre le n°31 et la place Camille Georges	Le lundi 8 janvier 2018, de 7h à 18h
72	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Chemin de Choulans**	sur 50 m au droit du n°33	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 8h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
73	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Avenue Félix Faure**	entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
				Boulevard Marius Vivier Merle	entre le n° 106 et la rue Paul Bert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue Félix Faure**	des deux côtés, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
				Rue Lavoisier	des deux côtés	
74	Entreprise Essentiel Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Bouteille**	sur 15 m en face du n° 27	A partir du mardi 9 janvier 2018, 7h, jusqu'au mercredi 10 janvier 2018, 19h
75	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur poteau d'incendie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Charles Dullin**	sur 15 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
				Rue Marc Antoine Petit	sur 20 m, au droit du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Charles Dullin**	côté pair, sur 30 m au droit du n° 2	
				Rue Marc Antoine Petit	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 11	
76	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue des Capucins**	au droit des n° 22 et 24	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
77	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	**Rue Pierre Valdo**	au droit de la propriété située au n° 104	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au samedi 20 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation au droit de la propriété située au n° 104	A partir du jeudi 4 janvier 2018 jusqu'au jeudi 4 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la propriété située au n° 104	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au samedi 20 janvier 2018
78	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour l'opérateur de Télécom Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Hippolyte Flandrin**	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 20	Les mercredi 10 janvier 2018 et jeudi 11 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 20	
79	La Région Auvergne Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de générateurs d'air chaud	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	**Cours Charlemagne**	trottoir Est, sur 10 m au droit de la façade de l'Hôtel de Région	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au jeudi 11 janvier 2018
			un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
80	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Paul Bert**	entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
81	La Cour d'Appel de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une audience solennelle de rentrée	le stationnement de véhicules sera autorisé	**Quai Romain Rolland**	sur la promenade (Marché de la Création)	Le vendredi 12 janvier 2018, de 9h30 à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Palais de Justice**	sur l'emplacement Police situé face au n°6	Les mercredi 10 janvier 2018 et vendredi 12 janvier 2018, de 13h à 17h
104	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Conseil municipal	la circulation des véhicules sera interdite	**Place de la Comédie**		Le lundi 29 janvier 2018, de 13h30 à 21h
105	La Ville de Lyon et Tlm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement Conseil municipal	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	**Rue Joseph Serlin**	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la Répubique	Le lundi 29 janvier 2018, de 7h à 23h
106	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Kimmerling**	côté Nord, sur 20 m à l'Est de la sortie du bâtiment France Télécom	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
107	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Place du Gouvernement**	sur 6 m au droit de l'emprise de chantier	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 6 m	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour intervenir au 11 rue Saint-Jean sauf du samedi 19h00 au lundi 07 heures	
108	Entreprise Ab Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour une opération Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Gerland**	côté impair, sur 15 m au droit du n° 209 B	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
109	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Sala**	sur 10 m au droit du n° 58 bis	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018
110	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Claudius Pionchon**	côté impair, sur 15 m au droit du n° 15	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au jeudi 11 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
111	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	**Place du Onze novembre 1918**		A partir du mercredi 24 janvier 2018, 18h, jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, 1h
						Le dimanche 21 janvier 2018, de 13h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
113	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	**Place du Onze novembre 1918**		A partir du vendredi 19 janvier 2018, 18h, jusqu'au samedi 20 janvier 2018, 1h A partir du jeudi 18 janvier 2018, 18h, jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, 1h A partir du samedi 13 janvier 2018, 13h, jusqu'au dimanche 14 janvier 2018, 1h Le mercredi 10 janvier 2018, de 13h à 18h A partir du mardi 16 janvier 2018, 18h, jusqu'au mercredi 17 janvier 2018, 1h A partir du mercredi 17 janvier 2018, 18h, jusqu'au jeudi 18 janvier 2018, 1h A partir du samedi 20 janvier 2018, 18h, jusqu'au dimanche 21 janvier 2018, 1h
119	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Général Plessier**	entre la place Carnot et la rue d'Enghien	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
120	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Montaigne**	côté pair, sur 20 m au droit du n° 6	Le mardi 9 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, des 2 côtés au droit du n° 6	
121	Entreprises France Télévision et Europacorp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement d'une dizaine de véhicules du demandeur sera autorisé	**Quai Romain Rolland**	sur le terre plein situé au droit du pont Alphonse Juin (emplacement du marché de la Création)	A partir du dimanche 7 janvier 2018, 20h, jusqu'au lundi 8 janvier 2018, 20h
122	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité en raison d'un affaissement de chaussée en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	**Avenue du Point du Jour**	sur la moitié Ouest du parking situé à l'Ouest du n° 55	A partir du vendredi 5 janvier 2018 jusqu'au samedi 13 janvier 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la moitié Est du parking situé à l'Ouest du n°55	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la moitié Est du parking situé à l'Ouest du n°55	
123	Le Sytral et les entreprises Envie / Axima / Envie Inéo /Rideau Service France / /Jt Elec/ Kone/ Sicli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux d'entretien et de maintenance	l'arrêt d'un véhicule chantier du demandeur sera autorisé	**Place de Milan**	au droit des n° 19 et 21 boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
125	Entreprises Citelum et Depac Electro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de bornes d'information TCL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite sans être interrompue pour une durée maximale d'une 1/2 heure par lieu	**Dans certaines rues de Lyon**		A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 9h à 17h
127	Le Sytral et des entreprises Desautel / Paca Ascenseurs / Tremplin Bâtiment et Rs Métal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux d'entretien et de maintenance	l'arrêt d'un véhicule chantier du demandeur sera autorisé	**Place de Milan**	au droit des n° 19 et 21 boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 7h à 18h
128	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Cuvier**	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 165	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au lundi 22 janvier 2018
129	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisation et branchement de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Boulevard Stalingrad**	entre la rue Tronchet et le cours Vitton	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 9h à 16h
				Rue Waldeck Rousseau	entre la rue de Sèze et le cours Vitton	
				Cours Vitton	entre la rue Curie et le boulevard Stalingrad	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Curie et le boulevard Stalingrad	
				Boulevard Stalingrad	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Tronchet et le cours Vitton	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
				Rue Waldeck Rousseau	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Sèze et le cours Vitton	
130	Entreprise Ceddia Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de terrassement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Paul Bert**	côté pair, sur 15 m face du n° 299	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
131	Entreprise Enfrasys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérer par le personnel de l'entreprise Enfrasys	**Rue Joannès Carret**	trottoir Est au droit de l'emprise de chantier	Le mardi 9 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 60 m au Nord de la rue de la Navigation	
132	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Creuzet**	sur 20 m au droit du n°34	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair sur 20 m au droit du n°34	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
133	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour Véolia	la piste cyclable sera interdite	**Avenue de Champagne**	dans les deux sens de circulation, sur 40 m au droit du n° 20	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
134	Entreprise Utb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion à bras de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise UTB	**Rue Chevreul**	trottoir Nord, entre le n° 7 bis et la rue Pasteur	Le mardi 9 janvier 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
134	Entreprise Utb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion à bras de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise UTB	**Rue Pasteur**	trottoir Ouest, entre le n°76 et la rue Chevreul	Le mardi 9 janvier 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n°76 et la rue Chevreul	
				Rue Chevreul	côté impair, entre le n° 7 bis et la rue Pasteur	
135	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	**Rue Henri Chevalier**	par tronçons successifs, entre la rue Clos Savaron et la rue du Bois de la Caille	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au mardi 16 janvier 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côtés Sud (impair), entre la rue Clos Savaron et la rue du Bois de la Caille	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au mardi 16 janvier 2018
136	Entreprise Multi Services Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Cours Franklin Roosevelt**	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°30	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 7h à 19h
137	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit du chantier	**Rue Saint-Maurice**	trottoir Est, entre la rue Villon et le n° 30	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au lundi 15 janvier 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Saint-Romain**	entre la rue Villon et le n° 30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Villon et le n° 30	
138	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Cours Docteur Long**	sur 30 m, au droit du n° 110	Le mercredi 10 janvier 2018
				Rue Camille	sur 30 m, au Sud du cours Docteur Long	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Cours Docteur Long**	sur 30 m, au droit du n° 110	
				Rue Camille	côté Est, sur 30 m au Sud du cours Docteur Long	
139	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Nicolaï**	côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	Le mardi 9 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
140	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	**Rue du Mail**	trottoir impair, entre le n° 21 et n° 29	Le mercredi 10 janvier 2018, de 7h30 à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
140	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue du Mail**	entre l'emprise de chantier et la rue Pailleron	Le mercredi 10 janvier 2018, de 7h30 à 18h
				Rue de Nuits	entre la place Bertone et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite	**Rue du Mail**	entre la rue du Chariot d'Or et la rue Pailleron	
				Rue de Nuits	entre la place Bertone et la rue du Mail	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Dumont d'Urville et le n° 23	Le mercredi 10 janvier 2018
				Rue du Mail	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 21 et n° 29	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	**Rue de Nuits**	au débouché de la rue Belfort	Le mercredi 10 janvier 2018, de 7h30 à 18h
141	Entreprise Axione	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	**Rue Professeur Beauvisage**		A partir du mardi 9 janvier 2018, 23h, jusqu'au mercredi 10 janvier 2018, 6h
				Boulevard des Etats Unis		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite dans le carrefour suivant:	**Rue Professeur Beauvisage**		
				Boulevard des Etats Unis		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Rue Professeur Beauvisage**		
142	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Montaigne**	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 6	Le mardi 9 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 6	
143	Entreprise Amelior'home	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Tables Claudiennes**	sur 15 m au droit du n° 61	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au samedi 10 février 2018
144	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Denfert Rochereau**	partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Barodet	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 8h à 17h
				Avenue Cabias	partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Denfert Rochereau	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
144	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchée	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Avenue Cabias**	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Denfert Rochereau	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Denfert Rochereau**	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Barodet	
145	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Raulin**	côté pair sur 15 m au droit du n° 34	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
146	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Franklin**	côté pair, sur 10 m au droit du n°54	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au jeudi 11 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
147	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Loxam Lev	**Avenue Paul Santy**	trottoir Nord, entre les n° 110 et n° 112	Le mercredi 10 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la contre-allée Nord, au droit des n° 110 et n° 112	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 110 et n° 112 (sur la contre-allée Nord)	
148	Entreprise Lyon Pro Finition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Coysevox**	côté pair, sur 10 m au droit du n°2	Le mercredi 10 janvier 2018
149	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Avenue Lacassagne**	sur 30 m, au droit de la rue Professeur Rochaix	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
				Rue Professeur Rochaix	sur 30 m, au Sud de l'avenue Lacassagne	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Germain David et l'avenue Lacassagne	
			La circulation sera à double sens		entre la rue Germain David et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au Sud de l'avenue Lacassagne	
150	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Emile Zola**	trottoir pair, sur 20 m au Nord de la place des Jacobins	Le mercredi 10 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place des Jacobins et la rue des Archers	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au Nord de la place des Jacobins	Le mercredi 10 janvier 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
151	Entreprise Art Project	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	**Quai Rambaud**	sur 10 m, au droit du n° 52	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au jeudi 11 janvier 2018, de 9h à 16h
152	Entreprise Lyon Pro Finitions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Coysevox**	au droit du n° 2	Le mercredi 10 janvier 2018, de 7h à 19h
153	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Cours Docteur Long**	côté pair, sur 20 m au droit du n ° 110	Le mercredi 10 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
154	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Boulevard Marius Vivier Merle**	face à l'Hôtel Novotel (terre plein central)	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au mardi 16 janvier 2018
155	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Charité**	entre le n ° 80 et le n°82	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au jeudi 11 janvier 2018
156	Association Ensemble pour un Repas et le CCAS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la distribution de repas chauds	l'arrêt d'un véhicule sera autorisé tous les mardis	**Place Carnot**	côté Ouest	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 19h à 23h
157	Entreprise Irt Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour des opérateurs Télécoms SFR, Complétel, Numéricable	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue André Bollier**	côté Sud, sur 25 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au jeudi 11 janvier 2018
158	Entreprise Sas Voute	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	**Montée du Chemin Neuf**	sur le trottoir situé au droit du n° 14, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé sur 20 m au droit du n° 14	Le jeudi 11 janvier 2018, de 8h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
159	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Loxam Lev	**Avenue Paul Santy**	trottoir Nord, entre les n° 110 et n° 112	Le mercredi 10 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la contre-allée Nord, au droit des n° 110 et n° 112	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 110 et n° 112 (sur la contre-allée Nord)	
160	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Vaucanson**	entre la rue Caillet et le boulevard de la Croix-Rousse	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Caillet et le boulevard de la Croix-Rousse	
161	Entreprise Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir	**Boulevard Marius Vivier Merle**	au droit de la façade du n° 101	Le jeudi 11 janvier 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
162	Entreprise Eurl Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide de cordiste	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	**Rue Maryse Bastié**	trottoir Est, sur 15 m au droit du n°11	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n°11	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
163	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Bannière**	côté pair, entre le n° 20 et le n° 22	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
164	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antenne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	**Rue du Président Edouard Herriot**	côté pair, entre le n° 104 et le n° 106	Le vendredi 12 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 104 et le n° 106	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 104 et le n° 106	
165	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 48 tonnes	la circulation des véhicules sera interrompue ponctuellement dans les deux sens de la circulation	**Rue de l'Antiquaille**	au droit du n°1, lors de phases de transfert des charges	Le jeudi 11 janvier 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au «Sud» de l'accès au site du théâtre Antique de Fourvière	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
166	Entreprise Loxam-Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de câblage sur toiture	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue de la Bombarde**	entre la rue des Antonins et le quai Romain Rolland	Le vendredi 12 janvier 2018, de 8h30 à 13h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bœuf et la rue des Antonins	Le vendredi 12 janvier 2018, de 7h30 à 13h30
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur le quai Romain Rolland	Le vendredi 12 janvier 2018, de 8h30 à 13h30
167	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de tags	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Pierre Blanc**	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n°4	Les jeudi 11 janvier 2018 et vendredi 12 janvier 2018
168	La Métropole de Lyon - Service de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Domrémy**	côté Est sur 20 m à l'angle du passage Feuillat	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018
169	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue Jean François Raclet**	côté impair, au droit du n° 17	Les jeudi 11 janvier 2018 et vendredi 12 janvier 2018
170	Entreprise André Vial Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Cours Gambetta**	sur 15 m, au droit du n°1 (sur l'aire de livraison)	Le jeudi 11 janvier 2018
171	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des chambres de tirage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Franklin**	sur 10 m, au droit du n° 54	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
172	Entreprise Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Président Edouard Herriot**	sur 10 m au droit du n° 86	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018
173	Entreprise Chosset Luchessa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire	la grue auxiliaire de l'entreprise Chosset Luchessa sera autorisée à stationner sur le trottoir	**Rue Marietton**	trottoir Sud, en face de la rue Saint-Simon	Le jeudi 11 janvier 2018
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise du chantier		trottoir Sud, en face de la rue Saint-Simon	
174	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Guilloud**	trottoir impair, sur 20 m en face du n° 8	Le jeudi 11 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 8	Le jeudi 11 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 8	Le jeudi 11 janvier 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
175	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage pour le compte de MDTP	la circulation des piétons sera interdite	**Avenue de Grande Bretagne**	sur le trottoir Ouest, entre le pont Winston Churchill et le boulevard des Belges	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le trottoir Ouest, sur 50 m au Sud du pont Winston Churchill	
176	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Baraban**	sur 30 m de part et d'autre de la rue Pau Bert	Le jeudi 11 janvier 2018, de 21h à 6h
				Rue Paul Bert	sur 30 m de part et d'autre de la rue Baraban	
177	La Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie de vœux	la circulation des véhicules sera interdite	**Place Gabriel Rambaud**	dans sa partie située au Nord de la rue de la Martinière	Le jeudi 11 janvier 2018, de 12h à 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Martinière**	devant le n° 23	
178	Entreprise Déco Vimo Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'un camion benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Emile Zola**	sur 10 m, au droit du n° 10	Le jeudi 11 janvier 2018
179	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antenne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	**Rue du Président Edouard Herriot**	côté pair, entre le n° 104 et le n° 106	Le vendredi 12 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 104 et le n° 106	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 104 et le n° 106	
180	Entreprise Aghilar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Bossuet**	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n°31	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au jeudi 11 janvier 2018
181	Entreprise Thibaud Pedelmas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Germain David**	sur 15 m, au droit du n° 6	Le vendredi 12 janvier 2018
182	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Quai Tilsitt**	sur 20 m, au droit du n° 3	A partir du samedi 13 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018, de 21h à 6h
				Quai des Célèstins	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Antoine de Saint-Exupéry	
				Quai Tilsitt	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Antonin Gourju	
				Pont Bonaparte	sur 20 m, à l'Ouest du quai Célestins	
				Quai des Célestins	sur 20 m, de part et d'autre du pont Bonaparte	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, face au n° 5	A partir du samedi 13 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
183	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice ce 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Neuve**	sur le trottoir situé au droit de la zone de levage, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 11 janvier 2018, de 7h à 18h
				Rue Mulet		
			la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Neuve**	entre la rue de la République et la rue de la Bourse	
				Rue Mulet		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Neuve**	des 2 côtés de la chaussée entre la rue de la République et la rue de la Bourse	
				Rue Mulet		
184	Association Missions Africaines	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un camion Cofimobile	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Pierre Robin**	sur 20 m, au Sud du cours Gambetta	Le lundi 15 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Sud du cours Gambetta	
185	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Lieutenant Colonel Girard**	entre l'avenue Leclerc et la rue Commandant Ayasse	Le lundi 8 janvier 2018, de 9h à 17h
186	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Avenue des Frères Lumière**	sens Ouest/Est, sur 30 m de part et d'autre de la Petite rue de Montplaisir	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 9h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue		sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la Petite rue de Montplaisir	
			la piste cyclable sera maintenue le long de l'emprise chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, sur 30 m de part et d'autre de la Petite rue de Montplaisir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la Petite rue de Montplaisir	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
187	Entreprise Jmb Electricité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de banderolles et lumières au moyen d'une nacelle dans le cadre des Fêtes de fin d'année	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier et de la configuration de la chaussée	**Rue Antoine Lumière**	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Léo Trouilhet	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018
				Avenue des Frères Lumière		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Antoine Lumière**	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Léo Trouilhet	
			le cheminement piétons sera balisé et géré par du personnel de l'entreprise lors des manoeuvres de pose des guirlandes	**Avenue des Frères Lumière**		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
187	Entreprise Jmb Electricité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de banderolles et lumières au moyen d'une nacelle dans le cadre des Fêtes de fin d'année	le cheminement piétons sera balisé et géré par du personnel de l'entreprise lors des manoeuvres de pose des guirlandes	**Place Ambroise Courtois**		A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018
				Rue Antoine Lumière	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Léo Trouilhet	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle	**Place Ambroise Courtois**		
188	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des cycles sera interdite	**Rue Duguesclin**	dans la bande cyclable, sur 20 m au Sud du cours Lafayette	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au Sud du cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au Sud du cours Lafayette	
189	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Gorge de Loup**	sur 30 m au droit du n° 66	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 66	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
190	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Paul Bert**	entre la rue Bonnefoi et la rue Villeroy	Le lundi 15 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Villeroy**	côté pair, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Paul Bert	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
191	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Saint-Jean de Dieu**	entre la rue Challemel Lacour et le boulevard du Parc de l'Artillerie	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
				Boulevard du Parc d'Artillerie	entre la rue Saint-Jean de Dieu et la rue Challemel Lacour	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Saint-Jean de Dieu et la rue Challemel Lacour	
				Rue Saint-Jean de Dieu	sens Nord/Sud, entre la rue Challemel Lacour et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Boulevard du Parc d'Artillerie**	entre la rue Saint-Jean de Dieu et la rue Challemel Lacour	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
191	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Rue Saint-Jean de Dieu**	entre la rue Challemel Lacour et le boulevard du Parc de l'Artillerie	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Sud de la rue Challemel Lacour	
192	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	des ponts piétons devront être positionnés sur les fouilles pendant les périodes d'inactivités du chantier	**Rue Ferrandière**	trottoir pair,au droit du n° 46	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, en face du n° 46	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face du n° 46	
193	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise à niveau d'un tampon d'assainissement	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable	**Rue Maryse Bastié**	sens Sud/Nord, entre les n° 77 et n° 81	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 77 et n° 81	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 77 et n° 81	
194	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement d'un bâtiment neuf	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	**Rue Charles Porcher**	sur 50 m à l'Est de la rue Albert Falsan	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au lundi 15 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
195	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Molière**	sur 5 m, au droit du n°67	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018
196	Etablissement Français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue Félix Faure**	sur 30 m, au droit du n° 92	Le jeudi 18 janvier 2018, de 7h à 14h
				Boulevard Eugène Deruelle	sur 15 m à l'Est du n° 4 (place GIG-GIC)	Le lundi 15 janvier 2018, de 7h à 14h
197	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de modifications d'un branchement d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue du Colombier**	sur 20 m de part et d'autre du n° 62	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 62	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
198	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement en urgence pour le compte de la Serl	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Félix Mangini**	sur 30 m au Nord de la rue Jean Marcuit	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
					sur le carrefour avec la rue Jean Marcuit	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre un point situé à 30 m au Nord de la rue Jean Marcuit et la rue des Docks	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
199	Entreprises Carrion Tp / Asten/ Eiffage Tp/Signature et la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue de Sèze**	entre la rue Ney et le Boulevard des Brotteaux	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Bossuet**	sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Weil	
			la circulation des véhicules sera interdite	**Rue de Sèze**	entre la rue Ney et le Boulevard des Brotteaux	
				Rue Professeur Weill	entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point collecte accessible et à les ramener à leur emplacement initial		entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, entre la rue Cuvier et la rue de Sèze	
				Rue de Sèze	des 2 côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Weill	
				Rue Bossuet		
200	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage du réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Quai Perrache**	sens Sud/Nord, entre la rue Casimir Périer et la rue Montrochet	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Casimir Périer et la rue Montrochet	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
201	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mobiliers urbains et de réfection de trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	**Rue Félix Mangini**	entre la rue Jean Marcuit et la rue Henri Lafoy	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue des Docks**	entre la rue Joannès Carret et la rue Jean Marcuit	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Rue Félix Mangini**	entre la rue Jean Marcuit et la rue Henri Lafoy	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
201	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mobiliers urbains et de réfection de trottoir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Docks**	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue Jean Marcuit	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
				Rue Félix Mangini	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Marcuit et la rue Henri Lafoy	
202	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Tony Tollet**	sur 25 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
203	Entreprise Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Sala**	sur 20 m, au droit du n° 52	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
204	Association Emmaüs Vénissieux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue Jean Jaurès**	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	Le vendredi 12 janvier 2018
205	Entreprise Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Le Ny	**Avenue Félix Faure**	trottoir Nord, sur 50 m au droit du n° 9	Le vendredi 12 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 50 m au droit du n° 9	
206	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue de Montagny**	sur 30 m face au n° 116	A partir du vendredi 12 janvier 2018 jusqu'au lundi 22 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m face au n° 116	
207	La Cour d'Appel de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une audience solennelle de rentrée	le stationnement de véhicules sera autorisé	**Quai Romain Rolland**	sur la promenade (Marché de Création)	Le vendredi 12 janvier 2018, de 9h30 à 15h
			le stationnement d'un camion de livraison sera autorisé pendant les opérations de chargement et déchargement	**Rue du Palais de Justice**	sur les emplacements de Police situés en face du n° 6	Les mercredi 10 janvier 2018 et vendredi 12 janvier 2018, de 13h à 17h
208	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage d'éléments d'une base de vie au moyen d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	**Rue Viala**	trottoir Est entre l'avenue d'Esquirol et la rue Piperoux	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Sud /Nord entre l'avenue d'Esquirol et la rue Piperoux	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre l'avenue d'Esquirol et la rue Piperoux	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
208	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage d'éléments d'une base de vie au moyen d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Rue Viala**	entre l'avenue d'Esquirol et la rue Piperoux	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés entre l'avenue d'Esquirol et la rue Piperoux	
209	Entreprise Lightair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lightair	**Rue du Repos**	trottoir Ouest, entre le n° 40 et n° 48	Le vendredi 12 janvier 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 40 et n° 48	
210	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages et renouvellement poteaux Lac	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Pont Winston Churchill**	voie d'accès au quai Charles de Gaulle	Les mardi 9 janvier 2018 et vendredi 16 mars 2018, de 9h à 16h
					voie d'accès à l'avenue de Grande Bretagne	
			la circulation des véhicules sera interdite		couloir de bus d'accès au site propre allée Achille Lignon	A partir du mardi 9 janvier 2018, 7h, jusqu'au vendredi 16 mars 2018, 18h
211	Madame Catherine Fasandier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Cours Docteur Long**	sur 15 m, au droit du n° 92	Le lundi 15 janvier 2018
212	Entreprise Patrice Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Paul Cazeneuve**	côté pair, sur 8 m au droit du n° 30	A partir du vendredi 12 janvier 2018 jusqu'au lundi 12 février 2018
213	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Neyret**	au droit du n° 19	A partir du vendredi 12 janvier 2018 jusqu'au lundi 12 février 2018
214	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Turbil**	sur 20 m, au droit du n° 42	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mardi 16 janvier 2018, de 8h30 à 17h
215	Entreprise Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Cuire**	côté pair, sur 10 m au droit du n° 44	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au mercredi 7 février 2018
216	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Saint-Isidore**	sur 20 m, au droit du n° 1	Le lundi 15 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
217	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue de Brest**	sur 15 m, en face du n° 22	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mardi 16 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m en face du n° 22	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mardi 16 janvier 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
218	Entreprise Péeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Boulevard des Belges**	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 66	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
219	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Victor Lagrange**	trottoir Nord, entre la rue Camille Desmoulins et la contre-allée Est de l'avenue Leclerc	Le lundi 15 janvier 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	**Avenue Leclerc**	sur la contre-allée Est, entre la rue Victor Lagrange et la rue Gustave Nadaud	
				Rue Victor Lagrange	entre la contre-allée Est de l'avenue Leclerc et la rue Camille Desmoulins	Le lundi 15 janvier 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Leclerc et la contre-allée Est de la rue Camille Desmoulins	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue Leclerc**	sur la contre-allée Est, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Victor Lagrange et la rue Gustave Nadaud	
				Rue Victor Lagrange	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Camille Desmoulins et la contre-allée Est de l'avenue Leclerc	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	**Avenue Leclerc**	sur la contre-allée Est, au débouché de la rue Gustave Nadaud	
				Rue Victor Lagrange	au débouché sur la contre-allée Est de l'avenue Leclerc	
220	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Villeroy**	sur 15 m, au droit du n° 53	A partir du mercredi 17 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018, de 8h à 17h
221	Entreprise Chanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	**Rue de Jericho**	trottoir Ouest, entre le n° 7 et l'avenue du Plateau	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
			la nacelle de l'entreprise CHANEL sera autorisée à stationner et à circuler	**Avenue du Plateau**	trottoir Est, au droit du n° 5 et n° 7	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue de Jericho**	côté impair, entre le n° 5 et l'avenue du Plateau	
222	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	**Rue Crêpet**	au droit du n° 23	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 23	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
223	Entreprise Kara	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Cuvier**	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 141	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au dimanche 21 janvier 2018
224	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue du Capitaine**	sur 40 m, au droit du n° 26	A partir du mercredi 17 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
225	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Lieutenant Colonel Girard**	trottoir Ouest, entre le n° 2 et n° 12	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mardi 15 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 2 et n° 12	
226	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Laurencin**	sur 10 m, au droit du n° 6	A partir du jeudi 18 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
					sur 10 m, au droit du n° 14	
					sur 10 m, au droit du n° 10	
227	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Denis**	sur 20 m au droit du n° 38	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 38	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018
228	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Childebert**	sur 10 m, au droit du n° 16 (aire de livraison)	A partir du jeudi 18 janvier 2018 jusqu'au samedi 17 février 2018
229	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Route de Vienne**	côté impair, sur 15 m au droit des n° 117 et n° 121	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018
				Rue Joseph Chapelle	côté impair, sur 15 m au droit du n° 27	
230	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue du Mail**	entre la rue Dumenge et la rue d'Yvry	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 8h à 16h30
			la circulation s'effectuera dans le sens Nord / Sud		entre la rue Dumenge et la Place de la Croix-Rousse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m à droite de l'immeuble situé au n°15	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité		au débouché sur la Place de la Croix-Rousse	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 8h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
231	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Emile Combes**	entre le n° 15 et la rue Xavier Privas	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 15 et la rue Xavier Privas	
232	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de création d'une chambre d'égout sur chaussée pour le compte de la Métropole	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue de Montagny**	sur le carrefour avec la rue du Croix-Barret	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue du Croix-Barret	
233	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès et le stationnement seront autorisés	**Avenue Général Brosset**	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au dimanche 21 janvier 2018
234	Entreprise Décovimo Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Edouard Millaud**	côté impair (Ouest) sur 15 m entre la rue Claude Joseph Bonnet et le n°2	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 7h à 19h
235	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai de Serbie**	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°12	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 7h à 19h
236	Entreprise Loxam-Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de câblage sur toiture	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue de la Bombarde**	entre la rue des Antonins et le quai Romain Rolland	Le vendredi 12 janvier 2018, de 8h30 à 13h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bœuf et la rue des Antonins	Le vendredi 12 janvier 2018, de 7h30 à 13h30
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur le quai Romain Rolland	Le vendredi 12 janvier 2018, de 8h30 à 13h30
237	Société la Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	**Place du Onze novembre 1918**		A partir du samedi 27 janvier 2018, 18h, jusqu'au dimanche 28 janvier 2018, 1h
						A partir du lundi 29 janvier 2018, 18h, jusqu'au mardi 30 janvier 2018, 1h
						Le dimanche 28 janvier 2018, de 13h à 19h
						A partir du vendredi 26 janvier 2018, 18h, jusqu'au samedi 27 janvier 2018, 1h
						A partir du jeudi 25 janvier 2018, 18h, jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, 1h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
238	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Notre Dame**	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 15	A partir du vendredi 12 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
239	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	**Rue de Belissen**	au droit de la propriété située au n° 20	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la propriété située au n° 20	
240	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Bon Pasteur**	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n ° 22	Les lundi 15 janvier 2018 et mardi 16 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
241	Entreprise Egbs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	**Rue du Bât d'Argent**	sur le trottoir situé au droit du n° 18	Le lundi 15 janvier 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, au droit de la façade du n° 18	
					entre la rue de la République et la rue de la Bourse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la façade du n° 18	
242	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de marquage au sol d'une station Bluely	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Sergent Michel Berthet**	côté impair, sur 20 m face au n° 36	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
243	Ecole Anodis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action bénévole	l'installation d'un stand et de supports de communication sera autorisée	**Place Antonin Jutard**		Le samedi 13 janvier 2018, de 12h à 18h
244	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable	**Route de Vienne**	sur 20 m au droit du n° 221	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
245	Entreprise Pons Travaux Acrobatiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec cordage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de l'Égalité**	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 6	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
246	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue du Plat**	entre la rue Antoine de Saint-Exupéry et la rue Paul Lintier	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mardi 16 janvier 2018, de 9h à 16h
				Rue Paul Lintier		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Plat**	entre la rue Antoine de Saint-Exupéry et la rue Paul Lintier	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mardi 16 janvier 2018
				Rue Paul Lintier		
247	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Jean Marie Leclair**	entre le n° 4 et l'avenue René Cassin	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et l'avenue René Cassin	
248	Auditorium de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	l'accès et le stationnement de 2 foodtrucks seront autorisés	**Place Charles de Gaulle**		Les samedi 13 janvier 2018 et dimanche 14 janvier 2018, de 10h à 23h
			le stationnement de camions de livraisons sera autorisé	**Rue de Bonnel**	devant le n°82 et le n° 84	A partir du samedi 13 janvier 2018 jusqu'au dimanche 14 janvier 2018, de 7h à 0h
249	Entreprise Edf Commerce Auvergne Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un séminaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Premier Film**	sur le parking attenant au Hangar	Le mardi 20 mars 2018, de 8h à 18h
250	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	**Avenue Debrousse**	sur 50 m sur le trottoir situé entre l'accès au n° 12 et la commune de Sainte Foy Lès Lyon, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		sur 150 m entre l'accès au n° 12 et la commune de Sainte Foy Lès Lyon	
251	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par le personnel de l'entreprise MLTM	**Avenue Paul Santy**	trottoir Nord, au droit du bâtiment la Vérandine	Le mercredi 10 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite dans le couloir Bus		sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Laurent Carle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 30 m de part et d'autre de la rue Laurent Carle (au droit du bâtiment la Vérandine)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
252	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le réseau Télécom Orange	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Saint-Georges**	entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018, de 21h à 5h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m, sur la chaussée entre les n° 80 et 104	
253	Entreprise Iss Hygiène et Prévention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Barrier**	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 39	Le lundi 15 janvier 2018, de 7h à 17h
254	Entreprise Forneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de fibre optique	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Neyret**	entre le n° 33 et la montée des Carmélites, lors des phases de fermeture de la rue à la circulation	Le lundi 15 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 33 et la montée des Carmélites	
			la circulation générale sera autorisée	**Rue des Tables Claudiennes**	sur la voie réservée aux bus située entre la rue Neyret et la rue Lucien Sportisse, durant les phases de fermeture de la rue Neyret à la circulation	
255	Etablissement Français du sang Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de collecte de sang	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	**Place des Cordeliers**	trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de l'escalier du Palais du Commerce et de la Bourse	A partir du vendredi 19 janvier 2018 jusqu'au samedi 20 janvier 2018, de 6h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Bourse**	sur 15 m, au droit du n° 55	
256	Entreprise Ak Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Mottet de Gerando**	sur 15 m, au droit du n° 14	A partir du lundi 15 janvier 2018, 7h, jusqu'au mardi 16 janvier 2018, 19h
257	Entreprise Solyper	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Grande Rue de la Croix-Rousse**	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6-7	Le lundi 15 janvier 2018, de 7h à 19h
258	Entreprise Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Macchabées**	sur 4 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018
259	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	**Rue Hénon**	partie comprise entre la rue Chazière et le boulevard des Canuts	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au lundi 22 janvier 2018, de 21h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Chazière et le boulevard des Canuts	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au lundi 22 janvier 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
260	Entreprise Serfim-Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécom Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue de la Bombarde**	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située dans le carrefour avec la rue des Antonins	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 7h30 à 17h30 A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur 15 m au droit du n°17	
				Rue Saint-Jean	pour accéder aux trappes d'accès à des chambres d'un réseau de Télécoms situées au droit du n° 68/70 et à l'angle de la place Saint-Jean	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Bombarde**	sur 15 m au droit du n°17	
261	Entreprise Désamiantage France Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Cardinal Gerlier**	sur 10 m au droit du n° 9	Les lundi 15 janvier 2018 et mardi 16 janvier 2018
262	La Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie de vœux	la circulation des véhicules sera interdite	**Place Gabriel Rambaud**	dans sa partie située au Nord de la rue de la Martinière	Le jeudi 11 janvier 2018, de 12h à 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la halle	
				Rue de la Martinière	devant le n°23	
263	Région Auvergne Rhône -Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la cérémonie des vœux du Président de la Région	l'accès et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés	**Esplanade François Mitterrand**		Le mercredi 10 janvier 2018, de 16h à 0h
			l'installation d'un dispositif de chauffage sera autorisé	**Cours Charlemagne**	sur le trottoir au droit de l'Hôtel de Région	A partir du samedi 6 janvier 2018 jusqu'au jeudi 11 janvier 2018, de 9h à 19h
			une vidéo projection en façade du bâtiment de l'Hôtel de Région sera autorisée	**Esplanade François Mitterrand**		A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au dimanche 21 janvier 2018, de 18h à 22h
264	Entrerpise Groupe Cayon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Place Bellecour**	côté Sud/Ouest, sur voie Pompier	Le lundi 15 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
265	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Vendôme**	des 2 côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n ° 36	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
266	Entreprise Wiliam Horn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place du dépôt de matériaux du demandeur sera autorisé	**Rue Saint-Georges**	entre l'accès au n° 11 et la rue du Viel Renservsé	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018
			l'accès et la circulation du véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n ° 11 sauf le dimanche	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
267	Entreprise Pons Travaux Acrobatiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec cordage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de l'Égalité**	sur 20 m au droit du n° 6	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au dimanche 21 janvier 2018
268	La Ville de Lyon - Direction de l'écologie urbaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions de courtes durées sur le territoire de la Ville de Lyon	les agents chargés de l'exécution des manutentions pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstant le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale	**Dans certaines rues**	de 09h00 à 16h00 et de 19h00 à 07h00	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
			les véhicules assurant des missions de traitement anti-animaux nuisibles sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre			
269	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Saint-Maurice**	côté pair, sur 5 m au droit du n° 4	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018
270	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Félix Brun**	sur 20 m au droit du n° 35	A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m en face du n° 35	A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules		au droit du n° 35	A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018, de 9h à 17h
271	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécom Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue d'Alsace Lorraine**	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située en face du n°19	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 21h à 5h
				Rue des Capucins	sur 10 m à « l'Est » de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située au droit du n° 24	
272	Entreprise Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'entreprise Circet	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	**Allée Pierre de Coubertin**	sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès	Les mardi 16 janvier 2018 et mercredi 17 janvier 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
272	Entreprise Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'entreprise Circet	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	**Avenue Jean Jaurès**	sur 30 m de part et d'autre de l'allée Pierre de Coubertin	Les mardi 16 janvier 2018 et mercredi 17 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Allée Pierre de Coubertin**	sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Avenue Jean Jaurès**	sur 30 m de part et d'autre de l'allée Pierre de Coubertin	
				Allée Pierre de Coubertin	sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès	
273	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de muret	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de l'Espérance**	côté pair, sur 10 m au droit du n° 16	Le lundi 15 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
274	Entreprise Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide de cordage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Colombier**	côté pair, au droit du n° 64	A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
275	Entreprise Gil'store	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de volets roulants à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Tronchet**	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 69	A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018, de 8h à 17h
276	Le Conseil Régional Auvergne Rhône-alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement d'un camion régie et d'un camion technique sera autorisé	**Passage Panama**	sur le trottoir côté Ouest	A partir du mercredi 10 janvier 2018, 14h, jusqu'au jeudi 11 janvier 2018, 17h
277	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Cours de Verdun Rambaud**	sur 20 m, au droit du n° 10	A partir du mercredi 17 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 17 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 7h30 à 16h30
278	La Ville de Lyon / Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Pierre Bonnaud**	côté impair, entre le n° 45 et le n° 47	A partir du jeudi 18 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
279	Entreprise Coeur Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération de recensement 2018	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	**Place Saint-Jean**		A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au samedi 24 février 2018
				Rue Mandelot		
				Rue Saint-Etienne		
			le stationnement des véhicules immatriculés AW-525KW ou DE-738-NG est autorisé	**Avenue Adolphe Max**		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
279	Entreprise Coeur Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération de recensement 2018	le stationnement des véhicules immatriculés AW-525KW ou DE-738-NG est autorisé	**Rue Tramassac**		A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au samedi 24 février 2018
				Rue Saint-Georges		
				Rue des Farges		
				Rue de la Quarantaine		
				Rue de la Bombarde		
				Quai Fulchiron		
				Place François Bertras	sur le trottoir	
				Place Abbé Larue		
				Avenue Debrousse		
280	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	l'accès et le staionnement seront autorisés	**Place de la République**	sur 10 m, au droit du n° 44	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
			un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,50 m devra être maintenu en permanence			
281	Entreprise Stal Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction	la circulation des piétons sera interdite	**Rue des Girondins**	trottoir Sud, entre le n° 46 et le boulevard Yves Farges	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 46 et le boulevard Yves Farges	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et le n° 46	
					côté pair, entre le n° 44 et le boulevard Yves Farges	
282	Entreprise Chesnot Plazat Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des cycles sera interdite	**Rue de la Barre**	sens Ouest/Est, sur 15 m au droit du n° 12	Le lundi 22 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, au droit du n° 12	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée		sur 10 m, au droit du n° 12, dans le couloir Bus	
283	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Crêpet**	trottoir Sud, entre le n° 18 et la rue Pré Gaudry	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au mercredi 2 janvier 2019
			la piste cyclable sera interrompue		sens Ouest/Est, entre le n° 18 et la rue Pré Gaudry	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre le n° 18 et la rue Pré Gaudry	
284	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 25 m au Sud de la rue Charles Porcher	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
285	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite HTA	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Henri Gorjus**	entre la rue Hénon et la rue Clos Savaron	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
285	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite HTA	la circulation des véhicules sera interdite les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	**Rue Henri Gorjus**	entre la rue Hénon et la rue Clos Savaron au débouché sur la rue Jacques Louis Hénon	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 8h à 17h
286	La Ville de Lyon - Direction du Cadre de Vie et l'association 8ème Dimension	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'ouverture et la fermeture de parcs publics	la circulation et le stationnement seront réglementés	**Dans certaines rues**	Voir l'arrêté provisoire n° 2018 C 286 inséré dans ce BMO	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
287	Entreprise Folghera Et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue René Leynaud**	sur 4 m au droit du n° 16	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au samedi 20 janvier 2018
288	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Louis Loucheur**	côté Sud, sur 20 m à l'Ouest de la rue Sergent Michel Berthet	Le mardi 16 janvier 2018
289	Entreprise Chieze Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Clair Tisseur** **Rue Jaboulay**	côté impair, entre la rue Claude Boyer et le n° 3 côté pair, sur 20 m au droit du n° 90	Le mercredi 17 janvier 2018
290	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Pierre Robin**	côté impair, sur 15 m au droit du n° 3	Le mercredi 17 janvier 2018
291	La Ville de Lyon - Direction du Cadre de Vie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'enlèvement de tags dans le cadre du contrat façades nettes	la circulation et le stationnement seront réglementés	**Dans certaines rues**	Voir l'arrêté provisoire n° 2018 C 291 inséré dans ce BMO	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
292	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Franklin**	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
293	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains	**Rue du Pensionnat**	entre la place Danton et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
294	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Burdeau**	sur 5 m au droit du n° 41	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018
295	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Saint-Vincent**	sur 15 m au droit du n° 40	Le vendredi 12 janvier 2018
296	Entreprise Qualizinc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Flesselles**	sur 15 m au droit du n°26	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
297	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sera interdite	**Rue Commandant Caroline Aigle**	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Rosa Bonheur	A partir du mercredi 17 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre la promenade Andrée Dupeyron et la rue Rosa Bonheur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la promenade Andrée Dupeyron et la rue Rosa Bonheur	
298	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue d'Aubigny**	côté Nord, sur 10 m à l'Ouest de la rue Maurice Flandin	A partir du vendredi 12 janvier 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
299	Entreprise Idoneus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Vauban**	côté pair (Sud) entre le Passage Coste et le Quai Général Sarrail	Le lundi 15 janvier 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud) entre le Passage Coste et le Quai Général Sarrail	Le lundi 15 janvier 2018, de 7h à 19h
300	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de Bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue Georges Pompidou**	côté Nord, entre la rue de la Villette et la rue Maurice Flandin	A partir du vendredi 12 janvier 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
301	Les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'aménagement du Grand Hôtel Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens uniquement pour l'accès des riverains	**Rue Louis Pasteur**		A partir du vendredi 12 janvier 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			l'entreprise chargée des travaux est tenue de maintenir l'accessibilité des véhicules du service de la collecte des ordures ménagères			
			Les bornes d'accès seront maintenues en position basse			
302	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Cours Richard Vitton**	côté pair, sur 10 m au droit du n° 90	A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
303	Entreprise Eiffage Route Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de matérialisation d'un emplacement GIG-GIC et desserte pour le Sytral C3	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Créqui**	côté impair (Est) entre le n° 159 et le Cours Lafayette	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
304	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Charles Biennier**	trottoir impair, sur 10 m à l'Est de la rue de la Charité	A partir du mercredi 17 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
					côté impair, sur 20 m à l'Est de la rue de la Charité	
305	Entreprise R Nov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Etienne Richerand**	sur 15 m, au droit du n° 35	A partir du mercredi 17 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018
306	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Quivogne**	entre la rue Casimir Périer et le n° 50	A partir du vendredi 19 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Casimir Périer et le n° 50	
307	Entreprise Pmg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 3	Le vendredi 19 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Clotilde Bizolon**	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 3	
308	Entreprise Rfk Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Place de la Croix-Rousse**	sur 10 m en face de l'immeuble situé au n° 4	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 7h à 19h
309	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Avenue Lacassagne**	sur 30 m, au droit du n° 147	Le vendredi 19 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus		sur 10 m, au droit du n° 147	
			un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.		sur 30 m, au droit du n° 147	
310	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Place Sathonay**	sur 6 m sur la zone de desserte située au droit du n° 6	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018
311	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Charité**	côté pair, sur 10 m au droit du n°74 (sur desserte de l'hôtel)	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
312	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Place des Terreaux**	(accès autorisé)	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 21h à 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
312	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Terraille** **Rue Saint-Polycarpe** **Rue Romarin** **Rue des Capucins** **Rue d'Oran** **Rue d'Alsace Lorraine** **Place Croix-Paquet** **Rue d'Algérie**		A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 21h à 5h
313	Entreprise Maia Fondations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dragage pour le compte de la Ville de Lyon	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	**Berge Clara Campoamor** **Berge Renata Tebaldi**		A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 7h à 17h
314	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Servient** **Rue de Créqui**	côté impair, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui côté pair, entre la rue Servient et la rue Dunoir	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 7h30 à 17h
315	Entreprise Jean Marc Gonin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Grande Rue de la Croix-Rousse**	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n°75	A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
316	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Saint-Isidore**	entre le n° 47 et le cours du Docteur Long des deux côtés, entre le n° 47 et le cours du Docteur Long	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018, de 7h30 à 16h30
317	Entreprise Jlcivitali	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Godefroy**	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018, de 7h à 19h
318	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Saint-Eusèbe**	sur 30 m, au droit du n° 12 côté pair, sur 30 m au droit du n° 12	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au lundi 12 février 2018, de 7h30 à 16h30
319	Entreprise Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue Lacassagne**	côté pair, sur 10 m en face du n° 135	Le mardi 23 janvier 2018, de 7h30 à 13h
320	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Duguesclin**	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 288 des deux côtés, sur 40 m au Nord de la rue Villeroy	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018
321	Entreprise Alain Faysse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Dumont**	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 18	A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
324	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	**Rue du Fort Saint-Irénée**	sur 25 m au droit du n°85	Le mardi 16 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m au droit du n°85	
325	Etablissement Français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d' une opération de collecte	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé et le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Martinière**	sur la zone de desserte située au droit du n°18	Le mardi 16 janvier 2018, de 7h à 14h
					sur la zone de desserte située au droit du n°18	

Registre de l'année 2018

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Couturier-Boiton	Anne-Lou	Adjoint technique	Contractuel	1/9/2017	Education	Avenant
Giroud	Laure	Adjoint administratif	Titulaire	1/12/2017	Education	Intégration suite à détachement
Paviolo	Anais	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Titulaire	1/12/2017	Enfance	Maintien en détachement
Beaufils	Léone Louisette	Adjoint administratif	Stagiaire	1/1/2018	Mairie du 1er arrondissement	Nomination stagiaire
Boudali	Kenize	Adjoint administratif	Stagiaire	1/12/2017	Mairie 3ème arrondissement	Nomination stagiaire
Depailler	Leslie	Adjoint administratif	Stagiaire	1/1/2018	Mairie 3ème arrondissement	Nomination stagiaire
Duchene	Gaëlle	Puéricultrice classe normale	Titulaire	1/12/2017	Enfance	Recrutement par voie de détachement
Di Giusto	Marco	Attaché territorial	Contractuel	1/1/2018	Education	Recrutement

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Grigoryan	Hermine	Adjoint administratif	Contractuel	27/11/2017	CCAS	Recrutement
Bocquet	Lionel	Adjoint technique	Titulaire	1/11/2016	CCAS	Arrêté rectificatif
Duponchel	Claire	Attaché territorial	Stagiaire	1/12/2017	CCAS	Nomination stagiaire catégorie A
Ferreira	Elisabeth	Attaché territorial	Stagiaire	1/09/2017	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C
Richard Desaute	Murielle	Agent social	Stagiaire	1/11/2017	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations Préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 au 22 décembre 2017

DP 069 383 17 02608 déposée le 18 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue Aimé Collomb Lyon 3ème Superficie du terrain : 173 m² - Demandeur : M. Lassabliere Xavier 50 b cours Emile Zola 69100 Villeurbanne

DP 069 383 17 02609 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 240 m² - Demandeur : M. Miguel Philippe 45 cours Richard Vitton 69003 Lyon

DP 069 383 17 02610 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 157 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 1330 m² - Demandeur : Btobed 79 rue Pierre Audry 69009 Lyon - Mandataire : M. Bergue Jean

DP 069 385 17 02611 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en meublé de tourisme - Terrain : 2 petite rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 130 m² - Demandeur : Les Baies de Lyon 32 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : M. Cerisier Vincent

DP 069 381 17 02612 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 21 rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 1770 m² - Demandeur : Mary's Coffée Shop 16 Hameau des Charmes 72380 Joue l'Abbe - Mandataire : M. Brugneaux Jean-Louis

DP 069 385 17 02613 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 122 ter rue du Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 6787 m² - Demandeur : Mme Teillamon Hélène 122 ter rue du Commandant Charcot 69005 Lyon

DP 069 385 17 02614 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 21 rue des Basses-Verchères Lyon 5ème Superficie du terrain : 609 m² - Demandeur : M. Henry Philippe 21 rue des Basses-Verchères 69005 Lyon

DP 069 385 17 02615 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Installation d'un brise-soleil - Terrain : 123 C rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 7525 m² - Demandeur : M. Monnoyeur Jacques 123 C rue Joliot Curie 69005 Lyon

DP 069 385 17 02616 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier et travaux intérieurs - Terrain : 9 rue du Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 170 m² - Demandeur : M. Alexandre Olivier 15 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

DP 069 386 17 02617 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 538 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-Sur-Saone - Mandataire : Mme Gonin Laurianne

DP 069 382 17 02618 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 place d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 587 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean François

DP 069 384 17 02619 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 place du Commandant Arnaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 461 m² - Demandeur : Mme Ly Van Manh Marie Françoise 17 rue Nie PCe 69004 Lyon

DP 069 381 17 02620 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 150 Boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 413 m² - Demandeur : LCL 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - Mandataire : M. Corre David

DP 069 386 17 02621 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 78 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : Habitat et Humanisme Rhone 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon - Mandataire : M. de Chalus Matthieu

DP 069 382 17 02622 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 68 rue Victor Hugp Lyon 2ème Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : Mme Landraud Patricia Calle 1 Rurrenabaque

DP 069 383 17 02623 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 15 rue de la Villette Lyon 3ème Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : SNC Villette 77 rue Elise Portal 69220 Corcelles en Beaujolais - Mandataire : M. Hospital Michael

DP 069 382 17 02624 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 315 m² - Demandeur : SCI 11 rue du Plat 50 -54 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : Mme Chollat Namy Bérengère

DP 069 383 17 02625 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 57 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème Superficie du terrain : 1262 m² - Demandeur : M. Debarnot Thierry 20 rue de la Combe 38460 Leyrieu

DP 069 383 17 02626 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Surface créée : 23 m² - Terrain : 57 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème Superficie du terrain : 1262 m² - Demandeur : M. Debarnot Thierry 20 rue de la Combe 38460 Leyrieu

DP 069 382 17 02627 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue Port du Temple Lyon 2ème Superficie du terrain : 106 m² - Demandeur : M. Bertrand David 106 quai Pierre Scize 69005 Lyon

DP 069 381 17 02628 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 4 rue des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 76 m² - Demandeur : SCI des Raboules 593 route du Coutois 69390 Millery - Mandataire : Mme Desmaris Sophie

DP 069 389 17 02629 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 6 rue Nérard Lyon 9ème Superficie du terrain : 1111 m² - Demandeur : M. Mony Cédric 91 rue Frédéric Pelletier 1030 Bruxelles - Belgique

DP 069 381 17 02630 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 quai Jean Moulin Lyon 1er Superficie du terrain : 563 m² - Demandeur : M. Garban Guillaume 6 quai Jean Moulin 69001 Lyon

DP 069 386 17 02631 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 527 m² - Demandeur : Cabinet DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Simounet Cristobal

DP 069 383 17 02632 déposée le 19 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 235 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 385 17 02633 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 montée des Epies Lyon 5ème Superficie du terrain : 276 m² - Demandeur : M. Buton Clément 10 montée des Epies 69005 Lyon

DP 069 383 17 02634 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 25 cours Gambetta Lyon 3ème Superficie du terrain : 375 m² - Demandeur : M. Dris Samir 36 rue Pierre Bresset 69100 Villeurbanne

DP 069 383 17 02635 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 46 rue Voltaire Lyon 3ème Superficie du terrain : 559 m² - Demandeur : Mme Jurado Anne 23 chemin de Villeneuve 69130 Ecully

DP 069 381 17 02636 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue de la Valfenière Lyon 1er Superficie du terrain : 88 m² - Demandeur : M. Augeai Cyril 2 rue Vauvilliers 75001 Paris

DP 069 385 17 02637 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle - Terrain : 15b rue Benoist Mary Lyon 5ème Superficie du terrain : 198 m² - Demandeur : Mme BORDES Camille 15 b rue Benoist Mary 69005 Lyon

DP 069 388 17 02638 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en local de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 163 boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 2926 m² - Demandeur : Entraide Protestante de Lyon 30 rue Rachais 69007 Lyon - Mandataire : M. Nussbaumer Ernest

DP 069 382 17 02639 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 61 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 833 m² - Demandeur : Grand Vision France 1 rue Jean-Pierre Timbaud 78060 Saint-Quentin EN Yveline - Mandataire : M. Cottet Alain

DP 069 386 17 02640 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 56 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : M. Paillot de Montabert Antoine 84 rue des Bons Raisins 92500 Rueil- Malmaison

DP 069 381 17 02641 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 place des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 328 m² - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Recour Quentin

DP 069 382 17 02642 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue d'Auvergne Lyon 2ème Superficie du terrain : 201 m² - Demandeur : Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 382 17 02643 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 5 rue Gentil Lyon 2ème Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : Novella 42 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M. Andolfi René

DP 069 384 17 02644 déposée le 20 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 26 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 818 m² - Demandeur : Crédit Agricole Centre-Est 1 rue Pierre Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Dell'aglio Michèle

DP 069 385 17 02645 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 montée du Gourguillon Lyon 5ème Superficie du terrain : 727 m² - Demandeur : Régie Agis 101 rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Pupat Pascal

DP 069 383 17 02646 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 52 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 682 m² - Demandeur : Mme Sulak Michèle 19 le Parc 69630 Chaponost

DP 069 383 17 02647 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 155 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 375 m² - Demandeur : M. Meneghel William 46 chemin de Gattaz Fer 39080 Saint-Alban de Roche

DP 069 383 17 02648 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 155 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 375 m² - Demandeur : M. Meneghel William 46 chemin de Gattaz Fer 39080 Saint-Alban de Roche

DP 069 383 17 02649 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 223 rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 239 m² - Demandeur : M. Bellan-Payrault Raphaël 71 avenue de Penon 40510 Seignosse

DP 069 381 17 02650 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 8 rue du Garet Lyon 1er Superficie du terrain : 163 m² - Demandeur : Mme Della Torre Valérie 28 allée de la Clavelière 69310 Pierre-Bénite

DP 069 387 17 02651 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 146 - 150 rue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 81000 m² - Demandeur : Nexans France 29 rue du Pré-Gaudry 69007 Lyon - Mandataire : M. de Jenlis Olivier

DP 069 384 17 02652 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 71 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 194 m² - Demandeur : M. Pelisson Emmanuel 71 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon

DP 069 385 17 02653 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 15 m² - Terrain : 3 rue Marie-Louise et Anne-Marie Soucelier Lyon 5ème Superficie du terrain : 489 m² - Demandeur : M. Larivaille Olivier 3 rue Marie-Louise et Anne-Marie Soucelier 69005 Lyon

DP 069 388 17 02654 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 17 rue Pierre Sonnerat Lyon 8ème Superficie du terrain : 322 m² - Demandeur : M. Ravet Cyrille 17 rue Pierre Sonnerat 69008 Lyon

DP 069 381 17 02655 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 23 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : Mme Perdrieu Véronique impasse Cotton 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 383 17 02656 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Rue du Docteur Bouchut Lyon 3ème Superficie du terrain : 1556 m² - Demandeur : ENEDIS 2 rue Germaine Tillion 69200 Venissieux - Mandataire : M. Mariaccia Didier

DP 069 381 17 02657 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 1 rue Pleney Lyon 1er Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : M. Champres Jérôme 1 rue Pleney 69001 Lyon

DP 069 385 17 02658 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 place Gerson Lyon 5ème Superficie du terrain : 192 m² - Demandeur : Flouttard Menuiseries 8 rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon - Mandataire : M. Flouttard Laurent

DP 069 387 17 02659 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 rue Pasteur Lyon 7ème Superficie du terrain : 123 m² - Demandeur : Livestation Diy 14 rue Bonald 69007 Lyon - Mandataire : M. Delhaye Arnaud

DP 069 386 17 02660 déposée le 21 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 159 m² - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Recour Quentin

DP 069 383 17 02661 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 67 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 348 m² - Demandeur : M. Chen Xu 103 rue Tête d'Or 69006 Lyon

DP 069 382 17 02662 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 61 rue Delandine Lyon 2ème Superficie du terrain : 416 m² - Demandeur : Régie Ginon 8 place des Terreaux 69001 Lyon - Mandataire : M. Ginon Guillaume

DP 069 383 17 02663 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 25 rue Feuillat Lyon 3ème Superficie du terrain : 478 m² - Demandeur : M. Brunel Guillaume 25 rue Feuillat 69003 Lyon

DP 069 386 17 02664 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 place Jules Ferry Lyon 6ème Superficie du terrain : 249 m² - Demandeur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Colin Laurent

DP 069 382 17 02665 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en 3 hébergements hôteliers - Terrain : 62 rue Sala Lyon 2ème Superficie du terrain : 292 m² - Demandeur : M. Revillon Louis 11 rue Gayet 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

DP 069 388 17 02666 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 1 - 3 rue Professeur Marcel Dargent Lyon 8 ème Superficie du terrain : 11143 m² - Demandeur : SFR 452 cours du 3ème Millénaire 69800 Saint-Priest - Mandataire : M. Deroche Antoine

DP 069 384 17 02667 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 51 rue Eugène Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 413 m² - Demandeur : Copro 51 rue Eugène Pons 51 rue Eugène Pons 69004 Lyon - Mandataire : M. Laurent Dominique

DP 069 384 17 02668 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 16 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 1416 m² - Demandeur : M. Mouton Pierre 1 montée Bonafous 69004 Lyon

DP 069 381 17 02669 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 - 3 rue Raymond Lyon 1er Superficie du terrain : 131 m² - Demandeur : Sas Paul Roche Champaillard 69870 Lamure sur Azergues - Mandataire : M. Roche Paul

DP 069 386 17 02670 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 71 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 502 m² - Demandeur : M. Song Wei 71 rue Ney 69006 Lyon

DP 069 389 17 02671 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 place du Marché Lyon 9ème Superficie du terrain : 3148 m² - Demandeur : Sarl Celep 1 place du Marché 69009 Lyon - Mandataire : M. Celep Denis

DP 069 382 17 02672 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 156 m² - Demandeur : VK Com 49 rue Juiverie 73000 Chambery - Mandataire : M. Vuillermet Jacques

DP 069 388 17 02673 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue Antoine Lumière Lyon 8ème Superficie du

terrain : 845 m² - Demandeur : Distribution Casino France 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 01 - Mandataire : M. ESTIENNY Jean-Bernard

DP 069 382 17 02674 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 144 m² - Demandeur : Péeters 49 avenue Pablo Picasso 69512 Vaulx en Velin Cedex - Mandataire : M. Delrieux Thierry

DP 069 388 17 02676 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 rue Catherine Favre Lyon 8ème Superficie du terrain : 287 m² - Demandeur : M. Lovas Michel 17 rue Chrysostome 69800 Saint-Priest

DP 069 383 17 02677 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 152 rue Moncey Lyon 3ème Superficie du terrain : 213 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 386 17 02678 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 113 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 330 m² - Demandeur : NS Immobilier 95 rue Masséna 69006 Lyon - Mandataire : M. Stempffer Nicolas

DP 069 386 17 02679 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture et changement du store banne - Terrain : 10 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 1022 m² - Demandeur : Kidiliz Retail 6 bis rue Gabriel Laumain 75010 Paris - Mandataire : M. Josse Loïc

DP 069 385 17 02680 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Remplacement du portail à vantaux par un portail coulissant - Terrain : 7 place Bénedicte Tessier Lyon 5ème Superficie du terrain : 2060 m² - Demandeur : Ogec Notre-Dame Point du Jour 7 place Bénedicte Tessier 69005 Lyon - Mandataire : M. des Horts Arnaud

DP 069 382 17 02681 déposée le 22 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 41 rue Seguin Lyon 2ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : M. Arpin Cyrille 41 rue Séguin 69002 Lyon

Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 au 22 décembre 2017

PC 069 389 09 00412 M04 déposé le 21 décembre 2017 Modificatif - Projet : Extension, restructuration de la Clinique de la Sauvegarde et démolitions ponctuelles de bâtiments - Surface créée : 9095 m² - Terrain : Avenue Ben Gourion Lyon 9ème Superficie du terrain : 11978 m² - Demandeur : Sauvegarde Immobiliere Avenue Ben Gourion 69009 Lyon Cedex 09 - Mandataire : M. Coste Alexandre - Auteur : Sanae Architecture 304 route Nationale 6 - ZAC du Bois des Cotes 69578 Limonest Cedex

PC 069 387 11 00388 M02 déposé le 22 décembre 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux, laboratoires et locaux techniques - Terrain : 299 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 3778 m² - Demandeur : Neximmo 36 19 rue de Vienne 75801 Paris Cedex 08 - Mandataire : M. Huet Christian - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Carret - CS 1074 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 389 13 00437 M04 déposé le 20 décembre 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 32 logements, création de 35 aires de stationnement et affectation de 3 aires de stationnement au Permis de Construire 69 389 13 00438 - Surface créée : 2318 m² - Terrain : 224 boulevard de la Duchère Lyon 9ème Superficie du terrain : 1523 m² - Demandeur : SCI Orée du Parc 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre - Auteur : Atelier PARIS & Associes 12 rue Albert Thomas 38200 Vienne

PC 069 388 14 00034 M02 déposé le 18 décembre 2017 Modificatif - Projet : Construction de 97 logements, d'une - Surface commerciale et création de 128 aires de stationnement - Surface créée : 8421 m² - Terrain : Angle rue des Hérideaux - Rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 2505 m² - Demandeur : SLC PITANCE 92 cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Badarelli Olivier - Auteur : Atelier Thierry Roche 91 bis avenue de la République 69160 Tassin-La-Demi-Lune

PC 069 387 14 00250 M02 déposé le 18 décembre 2017 Modificatif - Projet : Démolition de bâtiments et construction d'un immeuble de bureaux et création de 95 aires de stationnement - Surface créée : 7162 m² - Terrain : 10 rue Pierre Sémard Lyon 7ème Superficie du terrain : 2610 m² - Demandeur : Icade Promotion Tertiaire 27 rue Decamille des Moulins 92130 Issy Les Moulineaux - Mandataire : M. Simon Hervé - Auteur : Xanadu Architectes 58 bis rue Sala, Hôtel de l'Octroi 69002 Lyon

PC 069 384 14 00426 M04 déposé le 19 décembre 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 5 logements et création de 4 mezzanines - Surface créée : 485 m² - Terrain : 28 - 30 rue Valentin Couturier Lyon 4ème Superficie du terrain : 800 m² - Demandeur : SAMP 65 chemin de la Samp 26600 Crozes Hermitage - Mandataire : M. Rancony Serge - Auteur : M. Ressy Thibault 36 rue Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 388 16 00138 M01 déposé le 19 décembre 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 28 logements, d'une maison médicale et création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 2685 m² - Terrain : Rue Ludovic Arrachart Lyon 8ème Superficie du terrain : 36557 m² - Demandeur : GRAND Lyon HABITAT 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : Atelier Régis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon

PC 069 387 16 00221 M02 déposé le 19 décembre 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en local commercial avec modification de façade - Surface créée : 1380 m² - Terrain : 3 rue Pré-Gaudry Lyon 7ème Superficie du terrain : 1870 m² - Demandeur : La Commune 62 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : M. Beaufils Damien - Auteur : Archimix 9 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon

PC 069 389 16 00385 M02 déposé le 20 décembre 2017 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, 165 logements, commerces et création de 130 aires de stationnement - Surface créée : 10268 m² - Terrain : 55 avenue René Cassin Lyon 9ème Superficie du terrain : 20758 m² - Demandeur : SCCV Club 55 30 quai Perrache 69002 Lyon - Mandataire : M. Rudigoz Bertrand - Auteur : Soho Architecture et Urbanisme 30 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 389 17 00248 M01 déposé le 22 décembre 2017 Modificatif - Projet : Démolition, construction de 2 immeubles de bureaux, locaux commerciaux et création de 150 aires de stationnement - Surface créée : 11877 m² - Terrain : 57 - 59 avenue de Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 3082 m² - Demandeur : Prd Office 20 boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon - Mandataire : Condemine Eric - Auteur : M. Favaro Marc 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 386 17 00429 déposé le 18 décembre 2017 - Projet : Surélévation et extension de deux bâtiments avec création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 2123 m² - Terrain : 145 cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 7945 m² - Demandeur : SCI Lafayette 4 place Sadi Carnot 13002 Marseille - Mandataire : M. Michot Olivier - Auteur : Archigroup 50 allée des Cyprès 69579 Limonest Cedex

PC 069 385 17 00430 déposé le 18 décembre 2017 - Projet : Construction de deux immeubles (soit 30 logements) avec création de 38 aires de stationnement - Surface créée : 2078 m² - Terrain : 123 - 129 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 11769 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice - Auteur : SO Architectes 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 388 17 00431 déposé le 19 décembre 2017 - Projet : Construction de deux immeubles (soit 53 logements) et création de 49 aires de stationnement - Surface créée : 3815 m² - Terrain : 283 - 287 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 1086 m² - Demandeur : SNC Marignan Résidences 107 rue Servient 69442 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Bonnet Jean Xavier - Auteur : M. Dalmas Didier 60 rue des Deux Amants 69009 Lyon

PC 069 385 17 00432 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Construction de deux immeubles (soit 34 logements) et création de 46 aires de stationnement - Surface créée : 2207 m² - Terrain : 88 rue Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 2718 m² - Demandeur : FIL 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Mougenot Vincent - Auteur : M. Ballandras Daniel 36 rue Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 388 17 00433 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Installation d'un bâtiment provisoire ou modulaire à usage de restaurant scolaire - Surface créée : 297 m² - Terrain : 11 rue de Narvik Lyon 8ème Superficie du terrain : 9285 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire - Auteur : Mme Blanchet Bénédicte Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01

PC 069 387 17 00434 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Construction d'une salle de sports - Surface créée : 432 m² - Terrain : 405 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 178215 m² - Demandeur : Lou Rugby Association 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Celma Patrick - Auteur : M. Bugaut Laurent 13 allée des Troènes 69005 Lyon

PC 069 384 17 00435 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Extension d'une maison individuelle et ravalement de façade - Surface créée : 95

m² - Terrain : 44 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : Rhône et Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Bessenay Nicolas - Auteur : M. Lignon Julien 18 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

PC 069 389 17 00436 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Extension et réhabilitation d'un immeuble de logements - Surface créée : 30 m² - Terrain : 9 impasse des Jardins Lyon 9ème Superficie du terrain : 4958 m² - Demandeur : SEV Développement 142 rue de Rivoli 75001 Paris - Mandataire : M. Cocquerel Christophe - Auteur : So Architectes 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 385 17 00437 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 52 m² - Terrain : 44 - 46 rue des Chevaucheurs Lyon 5ème Superficie du terrain : 162 m² - Demandeur : M. Courtial Christophe 44 rue des Chevaucheurs 69005 Lyon - Auteur : M. Courtial Christophe 44 rue des Chevaucheurs 69005 Lyon

PC 069 388 17 00438 déposé le 22 décembre 2017 - Projet : Construction d'un immeuble de 12 logements, d'un bâtiment d'intérêt général, et création de 8 aires de stationnement - Surface créée : 920 m² - Terrain : 16 rue Benoît Bernard Lyon 8ème Superficie du terrain : 784 m² - Demandeur : SA Regionale d'Hlm de Lyon 35 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Mandataire : M. Maciocia Didier - Auteur : C.G Conception Gillibert Caroline 3 - 4 place de la Liberté 69700 Givors

PC 069 384 17 00439 déposé le 22 décembre 2017 - Projet : Construction de 4 immeubles de 40 logements, 3 maisons et création de 48 aires de stationnement - Surface créée : 2741 m² - Terrain : 52 rue Denfert Rochereau Lyon 4ème Superficie du terrain : 3193 m² - Demandeur : ICF Habitat Sud-Est Mediterrannée 124 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : M. Amico Patrick - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 389 17 00440 déposé le 22 décembre 2017 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier comprenant un hôtel, des bureaux, un centre de soin - Surface créée : 9589 m² - Terrain : Avenue Rosa Parks Lyon 9ème Superficie du terrain : 1905 m² - Demandeur : Fontanel Promotion 12 rue Dominique Vincent 69542 Champagne Au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fontanel Romain - Auteurs : HTVS Architecture 2 rue de la Gare 69009 Lyon Bamaa Architectes 16 rue Casimir Périer 69002 Lyon

PC 069 387 17 00441 déposé le 22 décembre 2017 - Projet : Réaménagement intérieur d'un bâtiment - Terrain : 83 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : M. Drogue Emmanuel 83 rue de Marseille 69007 Lyon

PC 069 387 17 00442 déposé le 22 décembre 2017 - Projet : Construction de deux immeubles (soit 100 logements) et création de 55 aires de stationnement - Surface créée : 4857 m² - Terrain : 24 rue Renan Lyon 7ème Superficie du terrain : 1524 m² - Demandeur : Sagec Rhône-Alpes 131 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Guironnet Sébastien - Auteur : Okho Architectures 2 rue Claude Farrère 69003 Lyon

PC 069 385 17 00443 déposé le 22 décembre 2017 - Projet : Extension et rénovation d'un bâtiment scolaire - Surface créée : 1099 m² - Terrain : 65 rue des Aqueducs Lyon 5ème Superficie du terrain : 36956 m² - Demandeur : Les Minimes Batonnier Cretinon 65 rue des Aqueducs 69005 Lyon - Mandataire : M. Timal Alain - Auteur : By Architectes 41 rue de la République 69002 Lyon

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 au 22 décembre 2017

US 069 388 17 00261 déposé le 18 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57,00 m² en cabinet d'orthophoniste - Terrain : 12 boulevard Jean XXIII Lyon 8ème Superficie du terrain : 2536 m² - Demandeur : Mme Fer Anaïs 12 boulevard Jean XXIII 69008 Lyon - Auteur : Foncia Jacobin 140 Rue Garibaldi 69007 Lyon

US 069 385 17 00262 déposé le 19 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue des Basses Verchères Lyon 5ème Superficie du terrain : 609 m² - Demandeur : M. Henry Philippe 21 rue des Basses Verchères 69005 Lyon

US 069 385 17 00263 déposé le 19 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44,05 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 petite rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 130 m² - Demandeur : SNC Les Baies de Lyon 32 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : M. Cerisier Vincent - Auteur : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 383 17 00264 déposé le 19 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 48 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 57 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème Superficie du terrain : 1262 m² - Demandeur : M. Debarnot Thierry 20 rue de la Combe 38460 Leyrieu - Auteur : Régie Galichet-Lemaitre 56 cours Gambetta 69366 Lyon Cedex 07

US 069 383 17 00265 déposé le 20 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 97,44 m² en cabinet d'avocats - Terrain : 25 cours Gambetta Lyon 3ème Superficie du terrain : 375 m² - Demandeur : M. et Mme Dris Samir et Arême 21 rue de Bonnel 69003 Lyon - Auteur : Oralia 50 - 54 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 383 17 00266 déposé le 20 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 56,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 46 rue Voltaire Lyon 3ème Superficie du terrain : 559 m² - Demandeur : Mme Berolle Jurado Anne 23 chemin de Villeneuve 69130 Ecully - Auteur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 383 17 00267 déposé le 19 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 83,71 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 157 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 1330 m² - Demandeur : Societe Btobed 79 rue Pierre Audry 69009 Lyon - Mandataire : M. Bergue Jean - Auteur : Citya Barrioz 76 rue Louis Blanc 69006 Lyon

US 069 383 17 00268 déposé le 19 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 71,75 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue de la Villette Lyon 3ème Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : M. Mazuy Geoffrey 44 chemin de Parenty 69250 Neuville-Sur-Saone - Auteur : Régie Pédrini 62 rue de Bonnel 69488 Lyon Cedex 03

US 069 387 17 00270 déposé le 19 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 62 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 32 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : Sarl DM2S 12 route des Daudes 74290 Veyrier du Lac - Mandataire : M. Rigollot Didier - Auteur : JPG 71 rue Tronchet 69006 Lyon

US 069 385 17 00271 déposé le 19 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 90 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 Rue de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 370 m² - Demandeur : M. Chenal Lionel 20 rue Louis Chabrier 97424 Etang Sale - Auteur : la Régie Immobiliere 87 rue de Sèze 69457 Lyon Cedex 06

US 069 381 17 00272 déposé le 19 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 98 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 Rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 272 m² - Demandeur : Sci Quatrimmo 14 petite rue de la Rize 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. RAME Jean-Philippe - Auteur : Oralia 50 -54 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 383 17 00273 déposé le 19 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 74 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue de la Villette Lyon 3ème - Demandeur : SNC Villette 77 rue Elise Portal 69220 Corcelles En Beaujolais - Mandataire : M. Hospital Michael - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 382 17 00274 déposé le 20 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40,5 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 33 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 422 m² - Demandeur : Snc Hugo 33 77 rue Elisé Portal 69220 Corcelles En Beaujolais - Mandataire : M. Hospital Michael - Auteur : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 386 17 00275 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 60 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 118 rue Vauban Lyon 6ème Superficie du terrain : 810 m² - Demandeur : M. Perruchot Jérôme 1 rue Charles Gounod 31880 LA Salvetat ST Gilles - Auteur : la Régie des Loges 10 montée Bonafous 69004 Lyon

US 069 385 17 00276 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 79 m² - Demandeur : HNS Invest 100 rue de Norvège 69125 Colombier-Saugnieu - Mandataire : M. Sibert Norbert - Auteur : Régie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon

US 069 381 17 00277 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 180 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 173 m² - Demandeur : SCI Naelyr 45 rue Louis Pradel 69290 Saint-Genis-les-Ollières - Mandataire : Silly - Besson Nicolas - Audrey - Auteur : Régie Fertoret Coppier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon

US 069 385 17 00278 déposé le 22 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 84 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 476 m² - Demandeur : M. Gerry François 155 rue des Prés Château 07340 Peaugres - Auteur : Logema 43 quai Joseph Gillet 69004 Lyon

US 069 386 17 00279 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30,08 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 113 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 330 m² - Demandeur : Sci NS Immobilier 95 rue Masséna 69006 Lyon - Mandataire : M. Stempffer Nicolas - Auteur : Régie Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69003 Lyon

US 069 382 17 00280 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 85 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 62 rue Sala Lyon 2ème Superficie du terrain : 292 m² - Demandeur : M. et Mme Mege, Autric et Revillon Aude, Camille, J-Bapti, Louis 11 rue Gayet 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Auteur : Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon

US 069 383 17 00281 déposé le 21 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage de deux locaux d'habitation de 19,57 m² et 19,36 m² en locations meublées de courte durée - Terrain : 223 Rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 239 m² - Demandeur : M. Bellan-Payrault Raphaël 71 avenue du Penon 40510 Seignosse - Auteur : Régie Simmoneau SAS 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 386 17 00282 déposé le 22 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,30 m2 en location meublée de courte durée - Terrain : 76 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 231 m² - Demandeur : M. Seive Fleury 18 rue des Ecumines 69210 Saint-Pierre la Palud - Auteur : Nexity Studea 19 rue de Vienne 75018 Paris

US 069 386 17 00283 déposé le 20 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m2 en location meublée de courte durée - Terrain : 30 Rue Jean Broquin Lyon 6ème Superficie du terrain : 1272 m² - Demandeur : Mme Ledoux Nathalie 107 rue Garibaldi 69006 Lyon - Auteur : Régie Lyon Métropole 155 grande rue de la Guillotière 69006 Lyon

Déclarations Préalables délivrées pendant la période du 18 au 22 décembre 2017

DP 069 385 17 01919 Décision du 20 décembre 2017 à M. Crosse Frédéric 3 place de la Baleine 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 place de la Baleine Lyon 5ème

DP 069 388 17 01924 Décision du 21 décembre 2017 à Alliade Habitat 85 - 87 rue Laënnec 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 85 - 87 rue Laënnec Lyon 8ème

DP 069 387 17 02017 Décision du 21 décembre 2017 à KP Invest 2 place Gailleton 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 15 rue Tourville Lyon 7ème

DP 069 382 17 02145 Décision du 19 décembre 2017 à M. Pauzie Nicolas 5 rue Ferrandière 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 21 cours Verdun Gensoul Lyon 2ème

DP 069 381 17 02159 Décision du 19 décembre 2017 à Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 rue Pizay Lyon 1er

DP 069 385 17 02162 Décision du 21 décembre 2017 à M. Cucherat Yann 20 rue des Noyers 69005 Lyon - Projet : Modification de façade, de toiture et ravalement de façade avec construction d'un mur de clôture et d'une piscine et construction d'un abri de jardin - Surface créée : 10 m² - Terrain : 20 rue des Noyers Lyon 5ème

DP 069 388 17 02322 Décision du 22 décembre 2017 à SCI SLEA Foyers Educatifs 12 - 14 rue de Montbrillant 69003 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 134 route de Vienne Lyon 8ème

DP 069 388 17 02341 Décision du 21 décembre 2017 à Mme Delafon Romefort Elodie 38 rue René Venturini 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D OR - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 134 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 385 17 02352 Décision du 20 décembre 2017 à Mairie de Lyon place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Travaux intérieurs de locaux - Terrain : 18 quai Bondy Lyon 5ème

DP 069 381 17 02375 Décision du 19 décembre 2017 à M. Franc Guillaume 1 rue du Plâtre 69001 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 rue du Plâtre Lyon 1er

DP 069 385 17 02409 Décision du 21 décembre 2017 à M. Lafaye Benjamin 60 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Projet : Construction d'une piscine avec modification et ravalement de façade - Terrain : 8 impasse de la Reine Lyon 5ème

DP 069 383 17 02429 Décision du 19 décembre 2017 à Societe Generale 189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 82 cours du Docteur Long Lyon 3ème

DP 069 386 17 02432 Décision du 21 décembre 2017 à M. Gergondet Renaud 120 rue Moncey 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 62 rue Bugeaud Lyon 6ème

DP 069 381 17 02434 Décision du 19 décembre 2017 à Sas Vintage Cocktail Et Drinks 20 rue Hippolyte Flandrin 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Hippolyte Flandrin Lyon 1er

DP 069 384 17 02441 Décision du 21 décembre 2017 à Mme Wicky Cécile 5 rue Henri Ferré 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture et de façade - Terrain : 5 rue Henri Ferré Lyon 4ème

DP 069 382 17 02463 Décision du 20 décembre 2017 à SCI Lyon 1 69 boulevard Haussmann 75008 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 62 rue de la République Lyon 2ème

DP 069 382 17 02468 Décision du 19 décembre 2017 à Montblanc France 48 - 50 rue Ampère 75017 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 98 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 382 17 02479 Décision du 19 décembre 2017 à Ballada 4 rue Paul Vaillant Couturier 69310 Pierre Benite - Projet : Réfection d'une souche de cheminée - Terrain : 45 rue de Brest Lyon 2ème

DP 069 387 17 02498 Décision du 20 décembre 2017 à Toke 33 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 avenue Berthelot Lyon 7ème

DP 069 389 17 02531 Décision du 21 décembre 2017 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 358 avenue de Champagne Lyon 9ème

DP 069 383 17 02536 Décision du 19 décembre 2017 à M. Allouche Billy Félix 18 rue du Capitaine 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 rue du Capitaine Lyon 3ème

Permis de Construire délivrés pendant la période du 18 au 22 décembre 2017

PC 069 387 09 00037 M01 - Arrêté du 20 décembre 2017 Modificatif à M. Juginger Roland 42 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement et démolition partielle d'un entrepôt. - Surface créée : 40 m² - Terrain : 42 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

PC 069 384 13 00429 M01 - Arrêté du 21 décembre 2017 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Construction de 2 bâtiments de 81 logements et 116 aires de stationnement, réhabilitation de bureaux et changement de destination de bureaux en 14 logements et crèche - Surface créée : 5947 m² - Terrain : 73 rue Deleuvre Lyon 4ème

PC 069 388 14 00036 M02 - Arrêté du 20 décembre 2017 Modificatif à SCI Nohao Residences 23 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Construction de 145 logements, de bureaux, changement de destination d'un entrepôt en bureaux et création de 178 aires

stationnement - Surface créée : 13177 m² - Terrain : 74 rue Marius Berliet Lyon 8ème

PC 069 389 14 00424 M03 - Arrêté du 21 décembre 2017 Modificatif à SCI Lyon Vaise 92 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 178 logements de 5 commerces et création de 185 aires de stationnement - Surface créée : 12356 m² - Terrain : Ilôt 05 A - Zac de l'Industrie-Vaise Lyon 9ème

PC 069 382 15 00075 M01 - Arrêté du 21 décembre 2017 Modificatif à M. Chibikh Djamel 3 cours de Verdun Gensoul 69002 Lyon - Projet : Changement de destination partiel de bureaux en 1 logement, 1 entrepôt et 1 commerce, démolition d'une mezzanine et ravalement de façade - Surface créée : 110 m² - Terrain : 3 Cours de Verdun Gensoul Lyon 2ème

PC 069 389 15 00360 M01 - Arrêté du 21 décembre 2017 Modificatif à M. Augagneur Thomas 55 F Chemin des Charbottes 69009 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle, d'une piscine et création de 2 aires de stationnement - Terrain : 55 F chemin des Charbottes Lyon 9ème

PC 069 389 16 00331 M01 - Arrêté du 21 décembre 2017 Modificatif à M. Defournel Philippe 1051 route de la Vallée 69380 Chatillon d'Azergues - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries - Surface créée : 29 m² - Terrain : 31 - 33 grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème

PC 069 387 17 00054 T01 - Arrêté du 20 décembre 2017 Transfert à SNC Saint-Louis 40 C route du Pont de Chêne 69340 Francheville - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 2 logements avec réfection de façade - Surface créée : 121 m² - Terrain : 127 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

PC 069 384 17 00179 T01 - Arrêté du 21 décembre 2017 Transfert à M. Fize William 3 place Bellevue 69004 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 81 m² - Terrain : 14 rue Valentin Couturier Lyon 4ème

PC 069 388 17 00257 - Arrêté du 20 décembre 2017 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort - Immeuble Terra Mundi 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation de 3 immeubles de logements - Terrain : 3 - 5 - 7 rue des Serpollières Lyon 8ème

PC 069 388 17 00259 - Arrêté du 20 décembre 2017 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort - Immeuble Terra Mundi 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation de 275 logements - Terrain : 18-20-22 rue Wakatsuki Lyon 8ème

PC 069 388 17 00260 - Arrêté du 20 décembre 2017 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation de 275 logements - Terrain : 9-11-13 rue des Serpollières 70-72-74 boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème

PC 069 388 17 00294 - Arrêté du 20 décembre 2017 à Ville de Lyon place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Construction d'un bâtiment modulaire et modification de façade - Surface créée : 115 m² - Terrain : 102 - 104 avenue Général Frère Lyon 8ème

PC 069 385 17 00301 - Arrêté du 21 décembre 2017 à Régie Soufflot 19 rue du Doyenné 69005 Lyon - Projet : Remplacement partielle d'un escalier et ravalement de façade - Terrain : 19 rue du Doyenné Lyon 5ème

PC 069 383 17 00333 - Arrêté du 20 décembre 2017 à Katrimmo 52 rue du Colombier 69007 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un immeuble de bureaux et changement de destination d'un local artisanal en bureaux - Surface créée : 625 m² - Terrain : 80 cours du Docteur Long Lyon 3ème

PC 069 386 17 00335 - Arrêté du 21 décembre 2017 à Adamia 574 chemin de Wette Fays 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Démolition partielle, surélévation d'un immeuble de logement avec création de 7 logements et 16 aires de stationnement - Surface créée : 687 m² - Terrain : 76 rue Tronchet Lyon 6ème

Changements d'Usage délivrés pendant la période du 18 au 22 décembre 2017

US 069 386 17 00183 - Arrêté du 20 décembre 2017 à Selurl Denis Guillo 230 montée du Cantin 69270 Fontaines-Saint-Martin - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 283,00 m² en cabinet médical - Terrain : 5 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème

US 069 382 17 00247 - Arrêté du 20 décembre 2017 à Société Orthopod 10 bis rue Casimir Perrier 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'une maison d'habitation de 172,00 m² en cabinet d'orthopédie-podologie - Terrain : 46 rue Ravat Lyon 2ème

US 069 384 17 00252 - Arrêté du 20 décembre 2017 à Mme Gauchon Hutin Pauline 4 bis rue de Montessuy 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 76,00 m² en cabinet paramédical - Terrain : 44 rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4ème

Déclarations Préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 25 au 29 décembre 2017

DP 069 385 17 02682 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Remplacement d'une conduite de gaz - Terrain : 6 rue du Palais de Justice Lyon 5ème Superficie du terrain : 274 m² - Demandeur : Mme Balas Joële 6 rue du Palais de Justice 69005 Lyon

DP 069 386 17 02683 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 152 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 2194 m² - Demandeur : M. Houssaini Mouaad 114 allée des Peupliers 01120 Dagneux

DP 069 386 17 02684 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 152 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 2194 m² - Demandeur : M. Houssaini Mouaad 114 allée des Peupliers 01120 Dagneux

DP 069 386 17 02685 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 152 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 2194 m² - Demandeur : Houssaini Mouaad 114 allée des Peupliers 01120 Dagneux

DP 069 387 17 02686 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : LDLC 2 rue des Erables 69760 Limonest

DP 069 386 17 02687 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 place d'Helvétie Lyon 6ème Superficie du terrain : 430 m² - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 382 17 02688 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 162 m² - Demandeur : Societe Ertp Thomas 580 rue Chavanne 69400 Arans - Mandataire : M. Thomas Christophe

DP 069 387 17 02689 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 32 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : DM2S 12 route des Daudes 74290 Veyrier du Lac - Mandataire : M. Rigollot Didier

DP 069 385 17 02690 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 26 rue du Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 79 m² - Demandeur : HNS 100 rue de Norvège 69124 Colombier-Saugnieu - Mandataire : M. Sibrt Norbert

DP 069 382 17 02692 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 651 m² - Demandeur : Mme Delattre Agn7s 2 rue Georges Besse 28100 Dreux

DP 069 386 17 02693 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 95 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : Mme Lefeuvre Julie 7 via Giuseppe Ferrari 22100 Como

DP 069 382 17 02694 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 31 rue Sainte-Hélène Lyon 2ème Superficie du terrain : 444 m² - Demandeur : M. Jamey Jean 31 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon

DP 069 382 17 02695 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 33 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 535 m² - Demandeur : SNC Hugo 33 77 rue Élise Portal 69220 Corcelles en Beaujolais

DP 069 385 17 02696 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain :

4 rue de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 370 m² - Demandeur : M. Chenal Lionel 20 rue Louis Chabrier 97424 Etang Sale

DP 069 382 17 02697 déposée le 26 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue d'Auvergne Lyon 2ème Superficie du terrain : 201 m² - Demandeur : M. Morlot Frédéric 8 rue d'Anjou 78000 Versailles

DP 069 383 17 02698 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 64 rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 1674 m² - Demandeur : M. Rabatel Sébastien 5 rue de la Fraternité 69100 Villeurbanne

DP 069 381 17 02699 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue Valfenière Lyon 1er Superficie du terrain : 88 m² - Demandeur : Gobat Sylvie 230 rue de la Fée des Eaux 69390 Vernaison - Mandataire : Mme Gobat Sylvie

DP 069 389 17 02701 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 rue Claude Faye Lyon 9ème Superficie du terrain : 869 m² - Demandeur : Mme Pellotier Marie-Laure 5 rue Claude Faye 69009 Lyon

DP 069 385 17 02703 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Aménagement intérieur d'un local - Terrain : 14 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 476 m² - Demandeur : Alrom 11 rue de Brest 69002 Lyon - Mandataire : M. Roussel Régis

DP 069 385 17 02705 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 avenue Adolphe Max Lyon 5ème Superficie du terrain : 412 m² - Demandeur : l'Eloge de la Beaute 1 avenue Adolphe Max 69005 Lyon - Mandataire : M. Canavar Kenan

DP 069 385 17 02706 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 45 rue Benoist Mary Lyon 5ème Superficie du terrain : 489 m² - Demandeur : M. Valla Olivier 45 rue Benoist Mary 69005 Lyon

DP 069 389 17 02707 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 31 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : Mme Mendo Cascales Luisa 12 rue du Commandant Israël 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

DP 069 387 17 02708 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 20 rue de la Madeleine Lyon 7ème Superficie du terrain : 247 m² - Demandeur : DCF 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 01 - Mandataire : M. Estienny Jean Bernard

DP 069 383 17 02709 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 - 6 place Charles Berraudier Bât. B4 - Lyon 3ème Superficie du terrain : 871 m² - Demandeur : SNCF Gares & Connexion 129 rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Longchamp Frédéric

DP 069 381 17 02710 déposée le 27 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : M. Ravier Nicolas 126 rue Duguesclin 69006 Lyon

DP 069 382 17 02711 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 47 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 409 m² - Demandeur : M. Garnier Sébastien 14 boulevard de Narcel 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon

DP 069 383 17 02712 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 146 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 281 m² - Demandeur : Score Agencies 8 rue du Président Carnot 69002 Lyon - Mandataire : M. Sutter Jérémie

DP 069 382 17 02713 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 79 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : GD Distribution 130 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M. Gerbi Laurent

DP 069 383 17 02714 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 25 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 18 583 m² - Demandeur : M. Bedida Jérôme 25 rue Turbil 69003 Lyon

DP 069 383 17 02715 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue de Nazareth Lyon 3ème Superficie du terrain : 1912 m² - Demandeur : M. Bedida Jérôme 25 rue Turbil 69003 Lyon

DP 069 385 17 02716 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 20 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : Les Loges de Lyon 32 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : Mme Morel Daphné

DP 069 385 17 02717 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 104 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 208 m² - Demandeur : Ste Financière Industrielle 32 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : Mme Morel Daphné

DP 069 383 17 02718 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 15 rue de la Villette Lyon 3ème Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : M. Mazuy Geoffrey 44 chemin de Parenty 69250 Neuville-sur-Saône

DP 069 385 17 02719 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue du Viel Renverse Lyon 5ème Superficie du terrain : 80 m² - Demandeur : M. Hospital Michael 77 rue Elise Portal 69220 Corcelles en Beaujolais

DP 069 382 17 02720 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 5 place Antonin Poncet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1801 m² - Demandeur : LVD & Co 15 quai Jean Moulin 69002 Lyon - Mandataire : Mme Desdier Céleste

DP 069 382 17 02721 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 5 place Antonin Poncet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1801 m² - Demandeur : LVD & Co 15 quai Jean Moulin 69002 Lyon - Mandataire : Mme Desdier Céleste

DP 069 385 17 02722 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 104 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 208 m² - Demandeur : STE Financiere Industrielle 32 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : Mme Morel Daphné

DP 069 387 17 02723 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Modification de façade et de toiture avec changement de menuiseries - Surface créée : 7 m² - Terrain : 131 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : Konex 61 rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Meynet Sébastien

DP 069 388 17 02724 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 188 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 2989 m² - Demandeur : Société Générale 189 rue d'Aubervilliers 75886 PARIS Cedex 18 - Mandataire : Mme Dargaud Aurélia

DP 069 384 17 02725 déposée le 28 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Henri Gorjus Lyon 4ème Superficie du terrain : 139 m² - Demandeur : M. Brun Laurent 2 chemin des Chênes 06620 Le Bar sur Loup

DP 069 383 17 02726 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Germain David Lyon 3ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Mme Chomard Angèle 2 rue Germain David 69003 Lyon

DP 069 383 17 02727 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 51 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 435 m² - Demandeur : Mme Blanchard Lucile 24 rue du Bœuf 69005 Lyon

DP 069 381 17 02728 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 185 m² - Demandeur : LG2R 2 rue des Capucins 69001 Lyon - Mandataire : M. Fuhrmann Raphaël

DP 069 386 17 02729 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 118 rue Vauban Lyon 6ème Superficie du terrain : 810 m² - Demandeur : M. Perruchot Jérôme 1 rue Charles Gonnod 31880 la Salvetat St Gilles

DP 069 386 17 02730 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 89 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 227 m² - Demandeur : M. Gay Laurent 19 rue du Robert 69340 Francheville

DP 069 388 17 02731 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 rue Professeur Ranvier Lyon 8ème Superficie du terrain : 3699 m² - Demandeur : ADMS-FF 17 rue du 11 novembre 1918 69320 Feyzin - Mandataire : M. Ferreira François

DP 069 386 17 02732 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Construction d'un local commercial - Surface créée : 12 m² - Terrain : Place Guignol - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Sarl Bourlon Ghiglione Lieu dit «Gravier d'Aillon» 69970 Marennes - Mandataire : Mme Bourlon Martine

DP 069 386 17 02733 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Construction d'un local commercial - Surface créée : 12 m² - Terrain : Allée du

Grand Camp - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Sarl Bourlon Ghiglione Lieu dit Gravier d'Aillon 69970 Marennes - Mandataire : Mme Bourlon Martine

DP 069 385 17 02734 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 27 avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 518 m² - Demandeur : M. Goirand Jean Philippe 27 avenue du Point du Jour 69005 Lyon

DP 069 385 17 02735 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 4 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 171 m² - Demandeur : M. Stojanovic Oliver 32 Route Nationale 69330 Jonage

DP 069 385 17 02736 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 montée du Gourguillon Lyon 5ème Superficie du terrain : 727 m² - Demandeur : Mme Vignaud Emmanuelle 2 montée du Gourguillon 69005 Lyon

DP 069 388 17 02737 déposée le 29 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 rue Antoine Fonlupt Lyon 8ème Superficie du terrain : 346 m² - Demandeur : M. Desfonds-Dolle Vincent 2 rue Antoine Fonlupt 69008 Lyon

Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 25 au 29 décembre 2017

PC 069 388 17 00444 déposé le 26 décembre 2017 - Projet : Réaménagement d'un entrepôt en 2 logements - Terrain : 13 rue Neuve de Monplaisir Lyon 8ème Superficie du terrain : 695 m² - Demandeur : M. Gharib Patrick 13 rue neuve de Monplaisir 69008 Lyon - Auteur : M. Bouvier Alain 18 rue des Capucins 69001 Lyon

PC 069 387 17 00445 déposé le 27 décembre 2017 - Projet : Installation temporaire d'un espace de vente - Surface créée : 130 m² - Terrain : 176 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 590 m² - Demandeur : SCI Lyon rue des Girondins 19 rue de Vienne 75081 Paris Cedex 08 - Mandataire : M. Doublier Yann

PC 069 386 17 00446 déposé le 27 décembre 2017 - Projet : Construction d'un local commercial - Surface créée : 32 m² - Terrain : Place de Guignol - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Parfum de Fete 12 rue Pelletier 69004 Lyon - Mandataire : M. Calla Anthony

PC 069 382 17 00447 déposé le 27 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Terrain : 68 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 452 m² - Demandeur : Mih 24 rue Duplat 69002 Lyon - Mandataire : Mme Marquez Stéphanie - Auteur : M. Fabre Jacques 1 montée Saint-Sébastien 69001 Lyon

PC 069 389 17 00448 déposé le 28 décembre 2017 - Projet : Construction de 78 logements, de bureaux et création de 136 aires de stationnement - Surface créée : 13 480 m² - Terrain : 9 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 8072 m² - Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric - Auteur : Ecdm Architectes 7 passage Turquetil 75011 Paris

PC 069 388 17 00449 déposé le 29 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en cabinet paramédical, modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 275 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 579 m² - Demandeur : SCI Cab Invest 15 rue Maryse Bastié 69008 Lyon - Mandataire : Mme Berrached Célia - Auteur : Unsixcentdixhuit 4 place Tabareau 69004 Lyon.

Permis de Démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué déposés pendant la période du 25 au 29 décembre 2017

PD 069 382 17 00041 déposé le 28 décembre 2017 - Projet : Démolition d'une mezzanine - Terrain : 79 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : GD Distribution 130 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M. Gerbi Laurent

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 25 au 29 décembre 2017

US 069 386 17 00293 déposé le 26 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,12 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 95 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : Mme Lefeuvre Julie Via Giuseppe Ferrarri, 7 22100 Como - Auteur : Foncia Saint-Antoine 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon

US 069 381 17 00294 déposé le 27 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,60 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : M. Ravier Nicolas 126 rue Dugueslin 69006 Lyon - Auteur : Fertoret Immobilier 153 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon

US 069 384 17 00295 déposé le 28 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un logement T3 en cabinet d'orthophoniste - Terrain : 44 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1 061 m² - Demandeur : Mme Jonville Philomène 19 avenue Cabias 69004 Lyon - Auteur : Régie Ginon 8 place des Terreaux 69202 Lyon cedex 01

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 25 au 29 décembre 2017

DP 069 386 17 02043 Décision du 28 décembre 2017 à Ogec Saint-Nom de Jesus 95 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 95 rue Tête d'Or Lyon 6ème

DP 069 384 17 02087 Décision du 26 décembre 2017 à M. Ferradoux Jacques 13 rue Bissardon 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Remise en peinture d'un mur de clôture - Terrain : 1 rue Philippeville Lyon 4ème

DP 069 387 17 02190 Décision du 27 décembre 2017 à SDC Le Saint-Louis 6 rue Alphonse Daudet 69007 Lyon - Projet : Installation d'un portillon avec modification de façade - Terrain : 6 rue Alphonse Daudet Lyon 7ème

DP 069 381 17 02196 Décision du 28 décembre 2017 à Qualizinc 894 route de Neuville sur Sâone 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 rue de Flesselles Lyon 1er

DP 069 387 17 02242 Décision du 27 décembre 2017 à Mme Nicolas Christine 92 rue du Repos 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture et ravalement de façade - Terrain : 92 rue du Repos Lyon 7ème

DP 069 386 17 02305 Décision du 26 décembre 2017 à SCI Foch 567 230 montée du Cantin 69270 Fontaines-Saint-Martin - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 5 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème

DP 069 388 17 02314 Décision du 27 décembre 2017 à M. Beaufils Jean Paul 282 avenue Berthelot 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 282 avenue Berthelot Lyon 8ème

DP 069 389 17 02323 Décision du 28 décembre 2017 à M. Gaumier Matthieu 14 chemin des Esses 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 18 quai Jaÿr Lyon 9ème

DP 069 385 17 02335 Décision du 28 décembre 2017 à CIC 8 rue de la République 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 66b

rue Saint-Jean Lyon 5ème

DP 069 386 17 02360 Décision du 28 décembre 2017 à M. Tatieu-Billere Guillaume 25 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 31 rue Boileau Lyon 6ème

DP 069 381 17 02378 Décision du 28 décembre 2017 à Plenetude Sarl 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 rue Sainte Catherine Lyon 1er

DP 069 386 17 02392 Décision du 28 décembre 2017 à Bayard Gestion 2 cours Bayard 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 rue du Lieutenant-Colonel Prévost Lyon 6ème

DP 069 388 17 02415 Décision du 27 décembre 2017 à Mme Montoya Marie Jeanne 19 rue Augereau 38000 Grenoble - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 14 Promenade Léa et Napoléon Bullukian Lyon 8ème

DP 069 382 17 02430 Décision du 28 décembre 2017 à M. Berend Michel 32 rue du Plat 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 32 rue du Plat Lyon 2ème

DP 069 387 17 02442 Décision du 27 décembre 2017 à Agesca Identification 19 rue du 35eme Régiment d'Aviation 69500 Bron - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 25 rue d'Anvers Lyon 7ème

DP 069 385 17 02475 Décision du 28 décembre 2017 à Indivision Bonnevay Borroy 10 rue de Tourvielle 69005 Lyon - Projet : Coupe et abattage d'un arbre (un pin) - Terrain : 10 rue de Tourvielle Lyon 5ème

DP 069 382 17 02491 Décision du 28 décembre 2017 à Mme Beguin Anne 850 chemin des Flachères 69390 Charly - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 47 rue Franklin Lyon 2ème

DP 069 384 17 02503 Décision du 28 décembre 2017 à SCI Demeter 28 rue Henry Gorjus 69004 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Surface créée : 8 m² - Terrain : 28 rue Henry Gorjus Lyon 4ème

DP 069 384 17 02516 Décision du 28 décembre 2017 à Les Lunettes des Canuts 20 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 20 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 388 17 02519 Décision du 27 décembre 2017 à Couleur de Facade 12 avenue Eugène Henaff 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 56 avenue Paul Santy Lyon 8ème

DP 069 383 17 02521 Décision du 27 décembre 2017 à M. Jarillot Yannick 127 bis avenue Lacassagne 69003 Lyon - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 14 m² - Terrain : 127b avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 383 17 02525 Décision du 27 décembre 2017 à Mme Leturgie Sylvie 60 route du Moulin 38210 Vourey - Projet : Changement de destination d'un hébergement hôtelier en logement - Surface créée : 53 m² - Terrain : 11 avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 388 17 02582 Décision du 27 décembre 2017 à Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 34 - 44 rue Professeur Morat Lyon 8ème

Changement d'Usage délivré pendant la période du 25 au 29 décembre 2017

US 069 383 17 00265 - Arrêté du 27 décembre 2017 à M. et Mme Dris Samir et Arême 21 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 97,44 m² en cabinet d'avocats - Terrain : 25 cours Gambetta Lyon 3ème

Déclarations Préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 5 janvier 2018

DP 069 385 18 00001 déposée le 2 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 54 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : M. Barraud Yannick 14 impasse de l'Écluse 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 389 18 00002 déposée le 2 janvier 2018 - Projet : Coupe et abattage d'un arbre - Terrain : 38 rue Louis Bouquet Lyon 9ème Superficie du terrain : 25068 m² - Demandeur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Bault Sylvain

DP 069 385 18 00003 déposée le 2 janvier 2018 - Projet : Construction d'une piscine et d'un abri de jardin - Terrain : 7 rue de Tourvielle Lyon 5ème Superficie du terrain : 906 m² - Demandeur : M. Bonnamour Rémy 7 rue de Tourvielle 69005 Lyon

DP 069 387 18 00004 déposée le 2 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 63 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : SLPIB 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Faty Luc

DP 069 381 18 00005 déposée le 2 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 rue de Thou Lyon 1er Superficie du terrain : 123 m² - Demandeur : M. Vincent Etienne 2 rue de Thou 69001 Lyon

DP 069 383 18 00006 déposée le 3 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 42 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème Superficie du terrain : 1392 m² - Demandeur : Oralia Rosier Modica 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Mandataire : M. Lecouillard Joffrey

DP 069 382 18 00007 déposée le 3 janvier 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 32 - 36 rue Casimir Périer Lyon 2ème Superficie du terrain : 3387 m² - Demandeur : Métropole de Lyon Direction du Foncier et de l'Immobilier 69505 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Kabalo Prosper

DP 069 382 18 00008 déposée le 3 janvier 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : Cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 70303 m² - Demandeur : Métropole de Lyon Direction du Foncier et de l'Immobilier 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. le Président

DP 069 386 18 00009 déposée le 2 janvier 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 12 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 492 m² - Demandeur : Cotélac ZA Pragnat Nord 01500 Ambérieu en Bugey - Mandataire : M. Pernod Pierre

DP 069 388 18 00010 déposée le 3 janvier 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 60 rue Professeur Ranvier Lyon 8ème Superficie du terrain : 998 m² - Demandeur : Grandlyon Habitat OPH 2 place de Francfort 69444 Lyon - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 387 18 00011 déposée le 3 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 11 rue Salomon Reinach Lyon 7ème Superficie du terrain : 559 m² - Demandeur : M. Clerc Pierre Alexandre 2 quai Jules Courmont 69002 Lyon

DP 069 385 18 00012 déposée le 3 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 place Neuve Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 63 m² - Demandeur : Casanova Julien 41 rue Saint-Georges 69005 Lyon

DP 069 382 18 00013 déposée le 3 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue Duhamel Lyon 2ème Superficie du terrain : 350 m² - Demandeur : Sarl Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Rambaud Thomas

DP 069 382 18 00014 déposée le 3 janvier 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 34 rue Tupin Lyon 2ème Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : la Pizza Papa 34 rue Tupin 69002 Lyon

DP 069 388 18 00015 déposée le 3 janvier 2018 - Projet : Pose de panneaux photovoltaïques - Terrain : 39 rue Jules Valensaut Lyon 8ème Superficie du terrain : 253 m² - Demandeur : PCIM 69 rue des Sources 38780 Pont-Evêque

DP 069 383 18 00016 déposée le 3 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 23 rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 371 m² - Demandeur : M. Bories William 57 rue du Président Wilson 92300 Levallois-Perret

DP 069 388 18 00017 déposée le 4 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 promenade Léa et Napoléon Bullukian Lyon 8ème Superficie du terrain : 676 m² - Demandeur : Di Vona Thierry 31 route de la Garenne 69780 Toussieu

DP 069 387 18 00018 déposée le 4 janvier 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Pasteur Lyon 7ème Superficie du terrain : 244 m² - Demandeur : Mme Weiss Julie 14 rue Pasteur 69007 Lyon

DP 069 383 18 00019 déposée le 4 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 34 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 199 m² - Demandeur : M. Bahloul Lakhdar 34 rue Paul Bert 69003 Lyon

DP 069 385 18 00020 déposée le 4 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 1 B rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : M. Hettak Mehdi 261 rue du 4 Août 1789 69100 Villeurbanne

DP 069 385 18 00021 déposée le 4 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 1 B rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : M. Hettak Mehdi 261 rue du 4 Août 1789 69100 Villeurbanne

DP 069 387 18 00022 déposée le 4 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 306 m² - Demandeur : Entreprise Bouvard 49 avenue Lefèvre 69120 Vaulx-en-Velin

DP 069 382 18 00023 déposée le 4 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 40 rue Sala Lyon 2ème Superficie du terrain : 150 m² - Demandeur : Entreprise Bouvard 49 avenue Lefèvre 69120 Vaulx-en-Velin

DP 069 386 18 00024 déposée le 4 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 115 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 3051 m² - Demandeur : M. Stanton Andrew 90 A Swaby road Londre SW18 3QZ

DP 069 383 18 00025 déposée le 4 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 369 m² - Demandeur : Entreprise Bouvard 49 avenue Lefèvre 69120 Vaulx-en-Velin

DP 069 385 18 00026 déposée le 4 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 14 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 476 m² - Demandeur : M. Gerry François 155 rue des Prés Château 07340 Peaugres

DP 069 381 18 00027 déposée le 5 janvier 2018 - Projet : Construction temporaire d'une terrasse - Terrain : 19 place Tolozan Lyon 1er Superficie du terrain : 18 m² - Demandeur : The Monkey Club 36 rue Chevreuil 69007 Lyon - Mandataire : M. Blusset Vivien

DP 069 381 18 00028 déposée le 5 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue du Général de sève Lyon 1er Superficie du terrain : 415 m² - Demandeur : Mme Delayance Arnaud 8 rue du Général de Sève 69001 Lyon

DP 069 387 18 00029 déposée le 5 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 95 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 322 m² - Demandeur : M. Abbassi Chaouki 21 allée de l'Arsenal 69190 Saint-Fons

DP 069 385 18 00030 déposée le 5 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 78 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 927 m² - Demandeur : M. Gannat Antoine 4 chemin du Vallombrey 69130 Ecully

DP 069 381 18 00031 déposée le 5 janvier 2018 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 27 rue de la Martinière Lyon 1er Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : Sas Lmr 27 rue de la Martinière 69001 Lyon - Mandataire : M. Roberi Claude

DP 069 381 18 00032 déposée le 5 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 5 rue Neuve Lyon 1er Superficie du terrain : 303 m² - Demandeur : Gauthier Thibaut 31 rue Denise 33300 Bordeaux

DP 069 384 18 00033 déposée le 5 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 ter rue Henri Gorjus Lyon 4ème Superficie du terrain : 123 m² - Demandeur : Piralla Jean-Rémi 1 ter rue Henri Gorjus 69004 Lyon

DP 069 381 18 00034 déposée le 5 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15 rue Pierre Blanc Lyon 1er Superficie du terrain : 185 m² - Demandeur : Copropriete 15 rue Pierre Blanc 15 rue Pierre Blanc 69001 Lyon - Mandataire : Mme Chaumot Ludivine Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 5 janvier 2018

PC 069 383 16 00081 M01 déposé le 2 janvier 2018 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 69 m² - Terrain : 92 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 7312 m² - Demandeur : Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 116 cours la Fayette 69003 Lyon - Mandataire : Mme Smej Farida - Auteur : M. Dop Archi 41 avenue de la Motte Piquet 75007 Paris

PC 069 388 16 00362 M01 déposé le 2 janvier 2018 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle et modification de façades - Surface créée : 65 m² - Terrain : 8 rue des Jasmins Lyon 8ème Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : M. Sauron Yoann 8 rue des Jasmins 69008 Lyon - Auteur : Pass' Architecture 851 route de Genève 01700 Beynost

PC 069 389 16 00369 M01 déposé le 5 janvier 2018 Modificatif - Projet : Construction 165 logements et création de 179 aires de stationnement - Surface créée : 11570 m² - Terrain : Quai Paul Sédallian - Ilot 4 Lyon 9ème Superficie du terrain : 13452 m² - Demandeur : SCI Lyon 9 Industrie 40 rue Bonnel 69484 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Volay Anthony - Auteurs : Ataub+Arto 65 cours de la Liberté 69003 Lyon Gautier & Conquet 79 rue de Sèze - BP 6044 69411 Lyon Cedex 06

PC 069 384 18 00001 déposé le 3 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier avec modification de façades - Terrain : 17 rue Richan Lyon 4ème Superficie du terrain : 712 m² - Demandeur : M. Lager Sylvain 5 impasse du gros pin 83400 Hyères - Auteur : Mme Perret Audrey 26 rue Sala 69002 Lyon

PC 069 384 18 00002 déposé le 5 janvier 2018 - Projet : Changement de destination partiel d'un local commercial en logement avec modification de façade et réaménagement d'une cour intérieure - Terrain : 4 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : SCI Dernière Limite Route Départementale 306 69830 Saint-Georges de Reneins - Mandataire : M. Gontier Thierry - Auteur : Bitibi Architecture 116 rue Saint-Georges 69005 Lyon

Permi de Construire délivré pendant la période du 1er au 5 janvier 2018

PC 069 388 14 00033 M03 - Arrêté du 3 janvier 2018 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers Immeuble 6ème Sens 69006 Lyon - Projet : Construction de 377 logements, de 2 locaux commerciaux, de 2 bureaux, d'un bowling et création de 360 aires de stationnement - Surface créée : 25699 m² - Terrain : 60 rue Marius Berliet Lyon 8ème

Le Directeur de la Publication :
G. KÉPÉNÉKIAN, Maire de Lyon